

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

PEACE-WORK-FATHERLAND

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

HISTORY DEPARTMENT



MONOGRAPHIE D'UN ETABLISSEMENT

PRIVE LAIC : LE COLLEGE NOA DE

MBALMAYO, 1972-2012

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de
Professeur d'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
(D.I.P.ES II)

Par

GHISLAIN BRICE SEME

Licencié en Histoire

Sous la direction de

EUGENE DESIRE ELOUNDOU

Maitre de conférences

Année académique 2015/2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
LISTE DES PHOTOS.....	vi
RESUME	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE LA CARTE SCOLAIRE DE MBALMAYO AVANT 1972.....	8
I- ETABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES.....	8
II- LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES.....	13
CHAPITRE II LE COLLEGE NOA DE 1972 A 2008.....	21
I- FONCTIONNEMENT DU COLLEGE NOA SOUS L'ABBE ANYA NOA.....	21
II- FONCTIONNEMENT DU COLLEGE SOUS ANYA YVES- MARIE LUCIEN.....	31
III- ACTIVITES PERI SCOLAIRE.....	42
CHAPITRE III : LE COLLEGE NOA SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'ETAT : 2009-2012	44

I- L'AVENEMENT DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'ETAT.....	44
II- LES EQUIPES ETATIQUES CHARGEES D'ASSUMER L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU COLLEGE.....	48
III- LES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRES.....	59
CHAPITRE IV : UNE TENTATIVE D'EVALUATION BILAN DES 40 ANS DU COLLEGE NOA DE MBALMAYO.....	61
I- LA VIE AU SEIN DU COLLEGE.....	61
II- LE VOLET DIDACTIQUE ET LES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRE.....	67
CONCLUSION GENERALE	75
SOURCES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	77
ANNEXES	82
TABLE DES MATIERES	93

A

Mes parents Bandolo Akoa Jacques et Ntsama Seme Albertine Jeanine

Ma sœur Mbazoa Huguette Larissa de regrettée mémoire

REMERCIEMENTS

Ce travail, tel qu'il se présente n'est pas le fruit de notre propre effort. Sa concrétisation résulte de la conjugaison des contributions d'un certain nombre de personnes qui méritent notre reconnaissance.

Nous remercions d'abord notre directeur de mémoire, le professeur Eugène Désiré Eloundou qui a accepté de nous suivre. Ses inlassables recommandations, conseils et critiques nous ont forgés et ont anéanti notre naïveté de départ et la conséquence est aujourd'hui ce mémoire.

Nous exprimons ensuite notre gratitude à nos enseignants du département d'Histoire: les professeurs Michael Ndobegang, Robert Kpwang Kpwang, Salvador Eyézo'o, Jean Paul Ossah Mvondo ; les docteurs Joseph Onana Tanga, Christoph Signé, Achille Bella, Efoua Obey, Souley Mane, Jeannot Mvé Belinga, Ngek Monteh, Lucie Mibang Zouya, Alioum Idrissou, Jabiru; mesdames Fanta Bring, Mbarga et messieurs David Maura et Alexis Gasisou

Merci enfin à des personnes dont la disponibilité nous a été précieuse dans la collecte des données. Il s'agit particulièrement de l'actuel principal du collège Noa, la nommée Pita Laurette Virginie, son préfet d'étude Eloundou Albert, Omgba Ahandan Eutash, un responsable à la délégation départementale des enseignements secondaires du Nyong-et-So'o. malgré leurs multiples occupations professionnelles, ces personnes nous ont consacré leur attention, en répondant à nos multiples sollicitations, en facilitant l'accès à l'information par leurs témoignages et en permettant l'accès à certains témoins très importants pour notre travail de recherche.

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- BE** : Brevet d'Etude
- BEPC** : Brevet d'Etude du Premier Cycle
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnel
- CEG** : Collège d'Enseignement Général
- CES** : Collège d'Enseignement Secondaire
- CET** : Collège d'Enseignement Technique
- DDES NE** : délégation départementale des enseignements secondaires du
Nyong-et-So'o
- MINEDUC** : Ministère de l'éducation Nationale
- MINESEC** : ministre des enseignements secondaires

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: Etablissements publics existant à Mbalmayo avant 1972.....	12
Tableau 2: Composition du personnel administratif du collège Noa de 2002 à 2003.	33
Tableau 3: Le personnel administratif du collège Noa dès l'année 2004-2005..	34
Tableau 4: Frais à l'internat en FCFA.....	37
Tableau 5: Frais du foyer en FCFA.....	37
Tableau 6: Evolution des effectifs de 2002 à 2007.	39
Tableau 7: Frais de scolarité dans l'enseignement général (ESG) et enseignement technique (EST) au cours de l'année 2007-2008 en FCFA.	41
Tableau 8: Effectifs dans l'enseignement secondaire technique au cours de l'année 2009-2010.....	54
Tableau 9: Résultats aux différents examens officiels de juin 2003, pour l'enseignement général.....	65
Tableau 10: Résultats aux différents examens officiels de juin 2003, pour l'enseignement technique.....	66
Tableau 11: Infrastructures et équipements existant au collège Noa jusqu'en 2007.	72
Tableau 12: Infrastructures sportives du collège Noa jusqu'à 2007.....	74

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: L'abbé Anya Noa.....	26
Photo 2: Vue d'ensemble du collège Noa.	59

RESUME

Le collège Noa de Mbalmayo est un établissement qui a marqué la ville de Mbalmayo par les multiples visages qu'il a présenté depuis sa création en 1972. Dès sa création par l'abbé Lucien Anya Noa, le collège va marquer la ville de Mbalmayo par la qualité de l'encadrement et de la formation des apprenants aussi bien dans l'enseignement général que technique. Cette période se caractérise par un effectif pléthorique aussi bien des élèves que des enseignants, ainsi que des résultats flamboyants aux différents examens officiels. Ceci montre que le collège sous la direction de son fondateur l'abbé Anya Noa avait une aura considérable dans la ville de Mbalmayo, justifiant son grand effectif d'élèves qui se chiffrait à près de six milles l'an. Malgré que l'abbé à un moment, laisse la gestion du collège à son neveu Anya Yves-Marie Lucien, le collège Noa ne perd pas son statut d'établissement de référence dans l'encadrement des apprenants. Cette image change lorsque l'abbé Anya meurt. Cela est dû au fait qu'à la mort du fondateur de ce collège, les frères du défunt ont engagé une dispute des biens qui n'a pas épargné le collège Noa. La dispute sur la gestion du collège a conduit à sa fermeture, du fait des mésententes sur le gestionnaire de ce bien. L'Etat garant de l'éducation de la population va reprendre ce collège afin qu'il continue à encadrer les élèves, d'où la mise sur pied de l'administration provisoire du collège dès l'année 2009. Mais le collège va davantage sombrer puisque la famille n'ayant pas acceptée cette administration provisoire va le manifester à travers des actes de vandalisme, de vol, de pillage des différents matériaux didactiques et même des biens meubles du collège. Ce qui au plan pédagogique, va porter un coup fatal au collège non seulement à sa qualité reconnu de l'encadrement, mais aussi à son image d'établissement modèle est effrité. Cela se voit à travers les effectifs des élèves très faibles souvent chiffrés à cent élèves l'année, et des résultats presque alarmants lors des examens officiels.

ABSTRACT

Our Work focuses on the monograph of a private non-denominational college Noa Mbalmayo. To address this, we consulted the archival record of the college Noa within the institutional delegation of secondary education Nyong-et-So'o, consisting of annual establishment reports. Also, we had talked with people who exercised in this college during the period before and after the unrest, and the transition for administration under state supervision. And finally, a visit within the institution allows us to see the impact of multiple crises on the state college. Operating these multiple sources of information, it appears that, although the college Noa is not a pioneer in the youth training Mbalmayo at the level of general and technical education, the college has set his borrows in training and coaching youth making him a reference in the educational sphere Mbalmayo. Unfortunately, the founder of this college will abandon this place. From that moment, the college will experience a descent into hell. The family succession disputes will further plunge the college leading to the closure. The state intervention to restore to the function Noa College will result in turning the provisional administration of the state college is insured by civil services teachers. But their arrival is not going to allow the college to improve its image. Hence the need for further study on the possibility of granting legal status to another school power to find her radiant old.

INTRODUCTION GENERALE

PRESENTATION DU SUJET

Le thème de notre mémoire a pour titre ‘*Monographie d’un établissement privé laïc : le collège Noa de Mbalmayo, 1972-2012*’. Il s’inscrit dans le cadre de l’histoire sociale en général et celle éducative du Cameroun en particulier.

Le collège Noa est un établissement privé laïc créé par l’abbé Lucien Anya Noa en 1972, avec pour objectif d’encadrer les apprenants aux lettres et à la technique. Il intègre de ce fait dès sa création, en son sein, un enseignement général et un enseignement technique. La particularité de cet établissement ayant drainée les foules, est l’accent mis par le fondateur sur la discipline, la rigueur et le travail. Cela se traduisait tout d’abord au niveau de la devise du collège : ‘un esprit saint dans un corps saint’ suivi de ‘cultivons l’excellence’. Cette devise traduite en actes a permis au collège d’obtenir de bons résultats aux examens officiels c’est-à-dire, presque tous les candidats du collège Noa obtenaient l’admission aux différents examens aussi bien dans l’enseignement général que technique. C’est cette ambiance de succès de 1972 à 1987 qui rythme la vie du collège. Un petit désordre au collège survient cependant en 1988, lorsque le fondateur Lucien Anya Noa décide de revenir à sa fonction de prêtre, il entreprend alors la construction de sa propre église à Oyack, un quartier de Mbalmayo. Dans cette volonté de bâtir son église, l’abbé va non seulement abandonner le collège mais aussi faire des fonds du collège sa principale source de financement de la construction d’une église dans laquelle il entend exercer sa fonction. Instaurant au sein de l’établissement un climat de revendication, de boycott, du refus de continuer à enseigner, à préparer les élèves des classes d’examen à réussir leurs différents examens de fin d’année,

puisque les fonds du collège ne permettent plus son fonctionnement, mais plutôt la construction d'une église. Face à cette situation Anya Yves reçoit du fondateur les clés du collège, désormais c'est à lui que revenait la charge de relever ce collège. Pour se faire, il va tout d'abord faire appel à des partenaires pour mettre de l'argent afin de reconstruire ce collège et l'équiper. Le retour progressif des élèves les années suivantes étaient dû à une certaine stabilité retrouvée au sein du collège et aussi le fait que le nouveau principal Noa Yves a décidé de revoir à la baisse les frais de scolarité. Mais le collège replonge dans le désordre en 2007 lorsque meurt le fondateur. Les frères du défunt voient d'un mauvais œil le fils de leur sœur à la tête du collège, taxé de vouloir s'accaparer des biens de leur frère. Cette dispute des biens a condamné le collège à une fermeture définitive. Cependant, l'Etat ne va pas laisser le collège Noa mourir, l'Etat va entreprendre des pourparlers avec les autorités administratives et les factions de la famille en opposition. De ces assises est décidée la mise du collège privé laïc Noa de Mbalmayo sous administration provisoire le 21 septembre 2009.

RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Plusieurs raisons ont motivé le choix de ce sujet :

Les raisons sont d'abord académiques. À l'entrée au second cycle de l'Ecole Normale supérieure de Yaoundé, il est demandé à tout étudiant à sa sortie de produire un mémoire qui sanctionne la fin de formation. La raison scientifique ensuite se situe sur le fait que nous avons voulu comprendre la trajectoire de ce collège qui auparavant avait grandement œuvré dans l'encadrement et la formation des élèves, qui, au fil du temps n'est aujourd'hui que l'ombre de lui-même ayant été victime des mutations. Nous ne pouvons achever cette partie sans évoquer enfin les raisons personnelles. En effet, moulé

dans un environnement éducatif du fait des parents tous deux enseignants, nous n'avons pu échapper à l'envie de mener une étude sur une école.

INTERET DU SUJET

Une étude sur le collège Noa révèle plusieurs intérêts.

Un intérêt pédagogique, en ce sens que son étude permet de mesurer ou d'observer l'impact de l'instabilité à la tête d'un établissement dans la formation des jeunes. Pour ce qui est de l'intérêt scientifique, notre travail est une contribution à l'Histoire sociale du Cameroun en général et l'Histoire de l'éducation en particulier, pour montrer que les établissements scolaires, en particulier ceux privés laïcs n'ont pas été épargnés des mutations diverses pouvant influencer leur compétence dans l'encadrement des enfants que leur confie la société.

LE CADRE SPATIO-TEMPOREL

Le cadre spatial de notre travail est le chef lieu du département du Nyong-et-So'o, la ville de Mbalmayo. Cet espace compte environ 65 000 habitants (une estimation de 2001) et est drainé principalement par le fleuve Nyong. La ville de Mbalmayo est située à environ 50 km au sud de la capitale Yaoundé.

En ce qui concerne les limites temporelles, nous avons 1972 et 2012. L'année 1972 représente l'année d'ouverture officielle du collège privé laïc Noa de Mbalmayo. Et l'année 2012 renvoie à la fin de règne de la deuxième équipe dirigeante du collège Noa déjà placé sous administration provisoire depuis 2009.

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Nous ne sommes pas en terrain inexploré en entreprenant cette étude. Des travaux ont été antérieurement effectués en ce qui concerne les études sur les établissements à Mbalmayo et même sur l'éducation. Ils nous ont ainsi permis de mieux appréhender notre sujet.

Parlant des travaux précédents sur les établissements à Mbalmayo, nous avons le mémoire de Mballa Louis Georges Didier, intitulé "l'église catholique et le développement des œuvres scolaires et sanitaires dans les centres urbains du Cameroun postcolonial : le cas de Mbalmayo de 1961 à nos jours"¹. Dans ce travail, il est question des œuvres confessionnelles catholiques au niveau scolaire et sanitaire à Mbalmayo. Ceci n'a rien avoir avec notre étude qui porte sur un établissement privé laïc à Mbalmayo.

Pour ce qui est des livres ayant investiguer sur l'éducation, nous avons l'œuvre d'Engelbert Atangana intitulé *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*². Dans cet ouvrage, il est question de retracer l'Histoire de l'éducation au Cameroun de la période Allemande à l'indépendance en ressortant les spécificités propre à chaque moment de l'Histoire ; c'est-à-dire les buts, les objectifs et les finalités de l'enseignement. Le collège Noa qui est le sujet de notre travail n'y est pas évoqué.

Nous avons également l'ouvrage de Djamé R., Esquieu P., Onana Marie M. et Mvogo B. avec comme titre : *Les écoles privés au Cameroun*³. En étudiant les écoles privées, l'ouvrage aborde les différents problèmes auxquels sont confrontées de manière générale les écoles privées que sont les problèmes de financement et difficulté pédagogique. Une bonne partie de l'ouvrage est réservée à l'enseignement laïc (ressortant son importance en termes de

¹ Mballa Louis Georges Didier, "L'église catholique et le développement des œuvres scolaires et sanitaires dans les centres urbains du Cameroun postcolonial : le cas de Mbalmayo de 1961 à nos jours", mémoire de DIPES II en Histoire, année scolaire 1998-1999.

² Engelbert Atangana, *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996, 445p.

³ R. Djamé et al, *Les écoles privés au Cameroun*, Paris, Unesco, 2000, 97p.

représentation et du nombre d'élèves inscrits dans ces structures laïcs) dans la formation des jeunes camerounais malgré ces problèmes. En parcourant ce livre, un accent particulier n'est pas accordé au collège Noa faisant l'objet de notre étude.

PROBLEMATIQUE

Le collège Noa a connu deux moments depuis sa mise en fonction, le premier moment est celui d'un établissement fonctionnant de façon autonome c'est-à-dire établissement privé laïc sous la direction de l'abbé Anya Noa puis de son neveu Lucien Yves-Marie Anya. Le deuxième moment est la mise en 2009 du collège sous administration provisoire de l'Etat. Partant de ces réalités, la question que l'on peut se poser est quel est l'impact de la mutation du collège Noa dans l'encadrement des apprenants. En d'autres termes, comment les mutations à la tête du collège ont influencé la qualité de l'encadrement et de la formation des apprenants. En entreprenant cette étude, notre objectif est de montrer que les changements apportés dans le fonctionnement du collège Noa au cours de son évolution ont amoindri ses compétences de formation si l'on s'en tient aux effectifs déclinants, aux résultats en chute et à l'aura en baisse de l'établissement.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour rédiger ce travail scientifique, nous avons eu recours à une multitude de documents, nous sommes allés à la rencontre des témoins des différents événements survenus au collège.

Notre premier réflexe a été de nous rendre au collège Noa pour recueillir tous documents d'archive, mais la guerre fratricide dans la dispute des biens de l'abbé Anya Noa a fait disparaître une bonne partie des documents. Ainsi le peu

reçu s'est avéré insuffisant. Face à cette carence, nous nous sommes rendue à la délégation départementale des enseignements secondaires du Nyong-et-So'o pour avoir un supplément de documents permettant d'avoir d'amples informations sur notre sujet d'étude.

La rencontre avec d'anciens personnels du collège nous a permis d'avoir le point de vue des acteurs et témoins de ces événements. Leur récit nous a permis d'avoir une idée de l'ampleur des événements ayant impactés l'œuvre éducative du collège Noa. Aussi, les différentes descentes sur le site du collège Noa, dans une attitude empirique, nous ont permis de voir les dégâts des différentes discussions fratricides.

DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de ce travail ne s'est pas fait sans obstacle. Comme obstacles, nous avons la rareté des documents datant de la période de la création du collège jusqu'en 1999. En effet les multiples querelles orchestrées par la famille n'ont pas épargné les documents d'archives du collège, ainsi que les documents de la bibliothèque pouvant nous permettre de retracer l'Histoire de ce collège. De même, le collège Noa étant devenu un dossier sensible a suscité de la part des autorités de la délégation une certaine réticence et même méfiance à mettre à notre disposition certains documents et informations. Aussi le collège ayant connu plusieurs personnes à sa tête, retrouver ses personnes pour un éventuel entretien n'a pas été chose facile, puisque la majorité étant les fonctionnaires est dans leur différent lieu de service. Egaleme nt la source orale n'a pas facilité le travail en ce sens que, chacun des membres de la famille étant convaincu d'avoir raison ne donner pas une information impartiale.

PLAN DE TRAVAIL

Notre travail s'articule autour de quatre chapitres.

Le premier chapitre s'intitule la présentation de la carte scolaire de Mbalmayo avant 1972. Dans ce chapitre, il est question pour nous de ressortir les établissements maternels, primaire et secondaire ayant existés à Mbalmayo avant l'avènement du collège Noa.

Le deuxième chapitre quant à lui, a pour titre le collège Noa : de 1972 à 2008. Ici on retrace d'abord l'historique du collège, sa mise en place, ensuite on analyse les différents éléments ayant façonné le collège, et enfin nous montrons comment le collège avec les multiples péripéties qu'il va connaître, va s'orienter vers une fermeture définitive.

Le troisième chapitre intitulé le collège Noa sous administration provisoire de l'Etat de 2008 à 2012, s'attèle à montrer d'une part pourquoi la mise sous administration provisoire de l'Etat du collège, et d'autre part comment cette administration provisoire va impacter dans le fonctionnement et les performances au sein du collège.

Et enfin le quatrième chapitre, qui s'intitule une tentative d'évaluation bilan des 40 ans du collège Noa, veut tout simplement procéder à une étude panoramique des 40 ans du collège, avec pour but de voir les améliorations et les insuffisances qu'a connu le collège tout au long de son existence comme institut de formation dans l'enseignement général et technique.

CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE LA CARTE SCOLAIRE DE MBALMAYO AVANT 1972.

A la date 1972, la ville de Mbalmayo possédait un ensemble d'établissement à la fois privé et public. La particularité étant la présence des écoles publiques au niveau maternel et primaire la domination du privé dans l'enseignement secondaire. Notre analyse va consister à ressortir d'une part les établissements maternels et primaires et d'autre part de mettre en lumière les premiers établissements secondaires de la ville de Mbalmayo.

I- ETABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES.

Qu'elle soit publique ou privée, l'école camerounaise a pour finalités de former des citoyens patriotes , éclairés, bilingues, enracinés dans leurs cultures mais ouverts au monde, créatifs, entreprenants, tolérants, fiers de leur identité, intègres et respectueux des idéaux de paix, de justice et de solidarité⁴.

A Mbalmayo, les établissements de l'enseignement de base sont l'œuvre des confessionnels et du pouvoir public. Cette œuvre d'éducation à la base de la population de Mbalmayo est prise en charge par les structures éducatives de l'église catholique romaine et de « l'Etat camerounais ».

⁴ Cyriaque DJASSI NYATCHOU, Qu'est-ce que l'école ?, magazine Ecovox, N° 35 janvier-juin 2006.

1- LES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES.

Il est important de rappeler que la ville de Mbalmayo a fait l'objet d'une visite de la part de l'église catholique qui en plus de l'implantation des églises pour évangéliser, va également s'engager dans la formation des jeunes de Mbalmayo. La formation spirituelle entamée par les missionnaires va être complétée par la formation intellectuelle de la jeunesse ce qui va amener les missionnaires à mettre en place des structures scolaires à la base. C'est-à-dire un ensemble d'infrastructures leur permettant d'inculquer les éléments de base capital à la formation, capable de faire d'un habitant de la ville de Mbalmayo quelqu'un « d'éduqué, de civilisé ». C'est dans cette perspective que, au sein des structures maternelles et primaires des enseignements tels que : la lecture, l'écriture, les règles d'hygiène et de morale permettent aux responsables de l'église catholique de former de nouvelles personnes, d'œuvrer à l'édification d'un nouveau type d'Homme qui ne l'est plus seulement par le baptême symbole d'une naissance nouvelle, mais aussi par l'éducation, l'enseignement modelant un nouveau type d'homme sur l'aspect intellectuel.

La réalisation de ces infrastructures scolaires confessionnelles est l'œuvre de la mission du St rosaire avec comme implantation principale le quartier New-Town considéré comme le quartier général⁵ de l'église catholique romaine à l'époque colonial⁶. C'est dans ce quartier actuellement situé à l'entrée de la ville de Mbalmayo qu'est concentré l'ensemble des établissements catholiques.

C'est en 1940 que l'on va noter l'ouverture des premières écoles primaires catholiques dont l'artisan majeur est la mission du St rosaire qui en cette date va créer trois écoles primaires à New-Town, malheureusement pour nous, il n'a pas été possible d'avoir les noms de ces trois écoles. On a également en 1957, la

⁵ Le quartier New-Town est le lieu où se regroupe tous les établissements catholiques.

⁶ Louis Georges Mballa Didier; ' L'église catholique et le développement des œuvres scolaires et sanitaires dans les centres urbains du Cameroun post colonial : le cas de Mbalmayo de 1961 à nos jours'', DIPES II P 32.

création d'une école maternelle nommée école maternelle du saint rosaire⁷. Au sein de ces écoles, un enseignement purement catholique y est enseigné. C'est-à-dire les jeunes fréquentant ses écoles sont imprégnées de la culture et de la religion catholique romaine. Les principes de l'église catholique sont enseignés aux élèves. Par l'éducation, l'église catholique romaine forme la jeunesse sur le plan intellectuel par les enseignements diffusés au sein de ses écoles, et également éduque sur le plan spirituel la jeunesse de Mbalmayo en les accoutumant à la lecture et à la compréhension de la bible. Par ces structures, l'église catholique va avec l'aide de l'enseignement de base asseoir sa doctrine catholique.

Dans un souci de mettre à la disposition de leurs écoles un personnel qualifié et répondant aux exigences et aux besoins de formation dans leurs écoles maternelles et primaires. La mission catholique du St rosaire va œuvrer à assurer elle-même la formation de son corps enseignants. Cela va se faire au sein d'une école de formation des instituteurs. Cette école dénommée école normale supérieure saint-cœur de marie voit le jour à Obout petite localité située à quelques kilomètres de Mbalmayo en 1958. En 1959, cette école de formation des instituteurs des écoles maternelles et primaires catholique est déplacée dans le quartier New-Town avec « pour vocation la formation d'un personnel enseignant des écoles primaires nécessaires aux besoins des écoles primaires catholiques⁸ ». Le quartier New-Town est considéré en cette époque comme « le temple du savoir » en ce sens qu'il concentre l'essentiel des établissements existant en cette époque. Pour garantir un enseignement de qualité à ces élèves, et s'assurer que les enseignements au sein de leurs écoles soit fait selon leur conception de l'éducation, l'église catholique à travers sa congrégation du St

⁷ Louis Georges Mballa Didier; " L'église catholique et le développement des œuvres scolaires et sanitaires dans les centres urbains du Cameroun post colonial : le cas de Mbalmayo de 1961 à nos jours", DIPES II PP 32-33.

⁸ Ibid pp 25-26.

rosaire va œuvrer à former eux-mêmes des personnes afin que ces derniers soit imprégnés de leur vision de l'éducation des jeunes.

A ce niveau, nous pouvons comprendre que l'église catholique a mis à sa disposition tous les instruments nécessaires et indispensables à l'édification d'une jeunesse sur le plan intellectuel et spirituel. Dans cette mission d'asseoir les bases de l'éducation, l'église catholique est accompagnée dans cette mission éducative par des écoles mises sur pied par les pouvoirs publics.

2- LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Pour ce qui est de l'école publique, nous pouvons dire que, l'école est une institution dont le but ultime est de contribuer à la transformation de la société à travers une formation guidée des individus. Elle doit inculquer à l'être humain des connaissances variées et susceptibles de lui permettre de s'intégrer, de s'insérer au mieux dans le groupe social auquel il appartient et partant, dans la société humaine en général⁹. Par cette définition, le devoir de l'Etat est d'offrir une éducation de base à tous les enfants.

Les pouvoirs publics vont également s'engager dans la formation de la jeunesse de Mbalmayo en mettant à sa disposition des écoles pouvant répondre à ce besoin. A l'ère coloniale, l'organisation administrative faisant de la municipalité l'organe chargé de régler les problèmes sociaux (création et construction des écoles, des hôpitaux, des marchés...). Alors c'est la commune mixte urbaine de Mbalmayo qui va œuvrer à la construction des écoles pour la jeunesse de Mbalmayo. Ces écoles vont également se retrouver dans le quartier New-Town qui présente déjà l'avantage d'être moulé à la formation scolaire avec la présence des écoles confessionnelles. Par l'action de la commune mixte urbain de Mbalmayo, l'Etat va également s'investir à former la population, afin de lui assurer une éducation de qualité en mettant à sa disposition un ensemble

⁹ Cyriaque DJASSI NYATCHOU, *Qu'est-ce que l'école ? Ecovox*, N° 35 janvier-juin 2006.

de structures éducatives. Ces écoles nous sont présentées par le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Etablissements publics existant à Mbalmayo avant 1972.

Liste des écoles	Observation	Années
Ecole principale de Mbalmayo	Cycle complet	1956
Cours complémentaire de Mbalmayo	Sil, CEP, CE1	1958
Ecole officielle d'Oyack	Cycle complet	1959

Source : Document d'archive de la délégation départementale de l'éducation nationale.

De 1956 à 1959, la commune mixte urbaine de Mbalmayo va construire 03 écoles publiques qui vont s'ajouter à celles confessionnelles. Composés de deux écoles à cycle complet c'est-à-dire de la SIL au cours moyen deux, et d'un cours complémentaire qui est une école formant uniquement les élèves au premier cycle du primaire vont dans la mouvance de l'édification d'un nouveau type d'Homme jouer sa partition en ce sens en contribuant à la formation de la jeunesse.

Au regard de tous ces établissements primaires suscités, il nous apparait clair que l'enseignement de base avant 1972 était dotés de six écoles : 03 confessionnelles et 03 publiques avec une école normale supérieure pour la formation d'un personnel enseignant qualifié et répondant au besoin des écoles primaires confessionnelles. A la fin de leur cycle de formation primaire, les élèves issues de ces écoles ont besoin de continuer leurs études au secondaire. C'est dans un souci de permettre la poursuite de leurs études secondaire que des initiatives privées vont se mettre en branle permettant à la ville de Mbalmayo d'avoir ses premiers établissements secondaire. Ces initiatives privées sont

également suivies par l'Etat qui va créer à Mbalmayo un établissement secondaire.

II- LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES.

Jusqu'en 1972, la ville de Mbalmayo possédait 02 établissements privés chargés d'assurer au niveau secondaire la formation de la jeunesse. L'établissement créé par l'Etat va connaître une certaine évolution qui va se faire en fonction de l'évolution du besoin local en matière de formation et d'encadrement des jeunes scolarisés de Mbalmayo.

1- LES DEUX PREMIERES STRUCTURES PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A MBALMAYO.

Il s'agit précisément du collège saint-cœur de Marie un établissement confessionnel de la congrégation du St rosaire et du collège privé laïc Djilo.

Avant d'aborder la question de l'action du collège saint-cœur de Marie dans l'édification des jeunes, il est important de s'attarder sur les valeurs véhiculées par les écoles d'enseignement catholique. Comme valeur véhiculée, nous avons :

- Accompagner l'élève tout au long de sa scolarité en prenant en compte l'ensemble de sa personne, afin de favoriser au mieux son épanouissement.
- Ouvrir un espace de confiance au sein des établissements entre enseignants, éducateurs, personnels, parents, dans lequel est inclus l'élève, sachant que tous les jeunes n'ont pas le même rapport à l'enseignement et qu'il est parfois nécessaire de lancer de nouveaux chemins et parcours pédagogiques.

- Éduquer à un « vivre ensemble » dans un esprit de respect, de solidarité, de justice et de tolérance.
- Éveiller les élèves « à des cultures chrétiennes et autres », les cours de catéchèse relevant, eux, d'une démarche volontaire, délibérée, soit des parents, soit des enfants.
- Accueillir dans son sein toutes les familles et tous les élèves, sans discrimination financière, ethnique ou religieuse.
- Permettre la collaboration d'enseignants, personnels d'éducation et agents de service pas obligatoirement catholiques mais qui se sentent totalement impliqués sur le plan professionnel et humain dans la mission éducative de l'établissement et attentifs aux élèves qui leur sont confiés.
- Favoriser la participation des parents aux activités qui contribuent à la bonne marche des établissements et à leur créativité, de sorte qu'ils se sentent engagés auprès de l'ensemble des élèves et non pas seulement auprès de leurs propres enfants¹⁰.

Le collège saint-cœur de marie est un collège catholique d'enseignement secondaire général confessionnel. Ce collège n'est que la transformation de l'ancienne école normale supérieure saint-cœur de marie qui fonctionnait à Mbalmayo depuis 1959 en un établissement secondaire. En effet, pendant l'année scolaire 1966-1967, l'examen BE (brevet d'étude) qui sanctionnait la formation des élèves normaliens est supprimé et désormais les normaliens pouvaient se présenter au brevet d'étude du premier cycle (BEPC) ouvrant les portes du second cycle de l'enseignement général à leurs élèves. Egalement, le collège saint-cœur perdait à la même occasion son premier tuteur : le secrétariat d'Etat à l'enseignement pour adopter le ministère de l'éducation nationale

¹⁰ Les valeurs que revendique l'Enseignement catholique, le journal la croix, mis en ligne le 13/06/2013 à 11h30 consulté le 05 mai 2015 à 13h.

(Minéducatif). Possédant un examen du Minéducatif qui conduit au second cycle de l'enseignement général, le collège saint-cœur de marie se transforme en un établissement secondaire d'enseignement général. Faisant de lui le premier établissement secondaire à ouvrir les portes à Mbalmayo. Trois ans plus tard c'est-à-dire en 1970, ce collège va se spécialiser dans la formation unique de la jeune fille¹¹. Possédant un cycle complet, le collège saint-cœur de Marie avec la forte présence des sœurs du saint rosaire vont grandement œuvrer à Mbalmayo à la formation de la jeune fille sur le plan religieux en leur inculquant les valeurs chrétiennes de la femme, et sur le plan éducationnel en leur enseignant la morale et les valeurs caractérisant la dignité de la femme. Ce collège peut être considéré comme une véritable institution de formation de la jeune fille, en ce sens qu'elle crée au sein de la société ou met à la disposition de la société des femmes dignes ayant apprises et assimilées des enseignements qui vont mouler leur image dans la société et dans les différents foyers. La femme toujours considérée comme l'élément essentiel d'un ménage a fait l'objet d'une attention particulière qui peut être considéré comme une œuvre salutaire en ce moment précis de l'Histoire.

Relevons aussi le fait que dans le souci de remédier à l'absence pour les élèves d'un établissement secondaire, l'église catholique installe à Mbalmayo sous l'impulsion de mon seigneur évêque du diocèse de Mbalmayo le nommé Paul Etoga va œuvrer à la mise en place en 1962 d'un petit séminaire nommé en termes chrétiens le petit séminaire saint Paul de Mbalmayo. Mais ce dernier avait pour mission essentielle de former un clergé camerounais indispensable aux activités purement religieuses¹². Par ce fait, le petit séminaire saint Paul avait une orientation bien précise la formation du clergé, pas des personnes « laïques » poursuivant simplement leurs études secondaires. Donc au niveau de

¹¹ Akamba Floor Claire, " Monographie du collège saint cœur de marie de Mbalmayo : 1958-2013", mémoire de D.I.P.E.S II en Histoire, 2014-2015, P 30.

¹² Ibid PP32-33.

la formation au stade secondaire de l'évolution scolaire d'un individu, le petit séminaire joue un autre rôle dans l'édification intellectuelle et spirituelle des jeunes. L'institution du petit séminaire saint Paul avait pour vocation de former une nouvelle génération de clergé capable de poursuivre la mission d'évangélisation entamée par les missionnaires européens.

A cette structure catholique réservée à la jeune fille va s'ajouter un établissement privé laïc le collège institut Djilo. Ce collège d'enseignement secondaire technique et général a un cycle complet aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique. Créé en 1969 par madame Djilo née Kwise Dénise est situé à l'entrée de la ville de Mbalmayo, cet établissement est ouvert à tous sans distinction de genre. C'est le premier collège de la ville de Mbalmayo à offrir un enseignement technique en plus de l'enseignement général à la jeunesse de cette ville. Ayant cette capacité de dispenser à la fois un enseignement général et un enseignement technique, le collège Djilo apparaît en ce moment comme le plus grand établissement de Mbalmayo voire le précurseur de l'enseignement technique car c'est ce collège qui offre pour la première fois un enseignement technique. Ainsi à travers ce collège, les jeunes de Mbalmayo vont être initiés pour la première fois non seulement à la formation technique mais également au métier technique suite à une formation. L'Etat également va s'intéresser à la formation des jeunes de Mbalmayo en mettant à leur disposition un établissement public qui va connaître une certaine évolution.

2) UN ETABLISSEMENT GENERAL EN GESTATION.

L'Etat à travers sa branche ministérielle chargée de l'enseignement secondaire va également s'investir à garantir aux populations de Mbalmayo une formation au niveau secondaire en mettant à leur disposition un établissement

général. Cet établissement ouvert par l'Etat n'est que l'extension du cours complémentaire qui existait de 1958 à 1959. Avec l'évolution que connaît la ville et les besoins de poursuivre une étude secondaire, l'Etat dans son rôle régalién de garant de l'éducation de la population va pour résoudre ce déficit en établissement secondaire public créer un collège. Par définition, le collège est un établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Précisons qu'une certaine transformation s'est opérée au niveau de l'appellation des établissements secondaires créés par l'Etat. Les cours complémentaires de l'enseignement primaire supérieur deviennent des collèges d'enseignement général (CEG). Les centres d'apprentissage deviennent des collèges d'enseignement technique (CET)¹³. Au Cameroun en général et à Mbalmayo en particulier, les cours complémentaires sont transformés en un collège d'enseignement général (CEG). Parlant principalement du CEG, nous pouvons dire dans le cadre de l'apprentissage en son sein que :

Le collège accueille sans examen de passage tous les élèves à la fin de leur cursus scolaire au niveau primaire. Il permet de scolariser tous les élèves dans un cadre unique. La scolarité au collège comporte quatre années : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Elles sont organisées en trois cycles et les enseignements au sein de ces trois cycles se fait de la manière suivante :

- Sixième : le cycle d'adaptation : l'objectif est de consolider les acquis de l'école primaire et d'initier les élèves aux méthodes de travail du collège. Une attention particulière est portée à l'accueil des élèves et à leur adaptation à l'enseignement secondaire. Ils bénéficient pour cela d'un accompagnement personnalisé. En sixième, les élèves choisissent une première langue vivante étrangère.

¹³ file:///C:/Documents/college unique.htm consulté le 12 mai 2016 à 9h.

- Cinquième et quatrième : le cycle central ; l'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir "leurs savoirs et savoir-faire". Ce cycle est caractérisé par la cohérence des enseignements sur les deux années et l'enrichissement progressif du parcours par des options facultatives. Une attention particulière est portée au cours de ce cycle aux difficultés scolaires et à l'élaboration du projet d'orientation des élèves, dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations. En cinquième, l'enseignement de physique-chimie débute. Les collégiens peuvent suivre facultativement un enseignement de langue ancienne (latin). En quatrième, les élèves choisissent une seconde langue vivante étrangère ou régionale.

- Troisième : le cycle d'orientation ; Il permet de compléter les acquisitions du collège et de préparer aux formations générale, technologique et professionnelle. En troisième, les élèves poursuivent l'apprentissage des langues vivantes étudiées en classe de quatrième. Ils peuvent aussi choisir, à titre facultatif :
 - une langue ancienne (latine ou grecque)
 - une option de découverte professionnelle de trois heures hebdomadaires
 - une préparation à la voie professionnelle.

À la fin de l'année de troisième, les élèves présentent le diplôme national du brevet et peuvent s'orienter vers :

- une classe de seconde en lycée général et technologique

- une classe de seconde professionnelle ou une première année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) dans un lycée professionnel¹⁴.

Le CEG va exister de 1959 à 1967. Avec les changements qui vont s'opérer au niveau des instances éducatives, c'est-à-dire le passage du secrétariat d'Etat à l'enseignement pour le ministère de l'éducation nationale (Minédu). Selon les réformes apportées par ce dernier, on parle désormais en ce qui concerne l'enseignement général, d'enseignement secondaire. Ainsi pour s'arrimer à la nouvelle donne, le CEG va être transformé en collège d'enseignement secondaire (CES). A Mbalmayo, le CEG va être transformé en CES qui va exister de 1967 à 1972. Que sa soit CEG ou CES, il s'agit des établissements formant uniquement pour le premier cycle de l'enseignement général qui est sanctionné par le brevet d'étude du premier cycle (BEPC). Donc jusqu'en 1972, la ville de Mbalmayo ne possède pas un établissement d'enseignement général ayant un cycle complet c'est-à-dire de la classe de 6^e à la classe de terminale. On a plutôt un établissement formant les élèves au premier degré de l'enseignement général. Mais pour ce qui est du CES de Mbalmayo, notons qu'il y a eu une certaine évolution. En effet, le CES de Mbalmayo devient le lycée mixte de Mbalmayo de 1972 à 1997. Et dès 1997 jusqu'à ce jour, on parle du lycée bilingue de Mbalmayo.

Notons également jusqu'en 1972, la ville de Mbalmayo n'a pas un établissement public d'enseignement technique. Les élèves voulant se former dans les métiers de l'enseignement technique se rendaient au collège institut Djilo. L'Etat jusqu'à cette date, n'a pas encore pourvu la ville de Mbalmayo en un établissement d'enseignement technique.

¹⁴ Education.gouv.fr, site consulté le 12 mai 2016, à 11h.

Ayant ressortie les premiers établissements maternels, primaires et secondaire de la ville de Mbalmayo, il est important pour nous de s'appesantir sur le collège Noa, objet de notre étude.

CHAPITRE II LE COLLEGE NOA DE 1972 A 2008

Le collège Noa est une institution privée laïc ouverte en 1972 par l'abbé Lucien Anya Noa et enregistrée sous le numéro J2/448. C'est un établissement qui regorge en son sein un enseignement général et un enseignement technique. Localité dans un quartier périphérique de Mbalmayo appelé Mbockulu, on y retrouve également un internat mixte et un foyer. Notre préoccupation dans ce chapitre est de voir comment ce collège a fonctionné pendant sa période d'établissement privé laïc. Pour apporter une réponse à cette question, nous allons d'abord présenter ce collège sous l'abbé Anya Noa, et présenter les renouvellements apportés par son successeur Anya Yves-Marie Lucien et ressortir le volet post et péri scolaire dans ce collège.

I- FONCTIONNEMENT DU COLLEGE NOA SOUS L'ABBE ANYA NOA.

Dans cette partie, nous allons tout d'abord présenter le fondateur de ce collège et les conditions d'accès au collège Noa, ensuite présenter l'administration mise en place pour gérer les affaires courantes du collège, et enfin les performances du collège dans les différents examens officiels.

1) PRESENTATION DU FONDATEUR ET L'ACCES AU COLLEGE.

Lucien Anya Noa fils de Mékonko Marie Madeleine et de Noa Yacinthe voit le jour en 1936 à Angonfeme une localité de Ngomedzap (arrondissement du Nyong-et-So'o) où il passe une partie de son enfance¹⁵.

Parlant de son parcours scolaire, nous dirons qu'il a fait ses études primaires à Mvae dans le pré séminaire Ste Thérèse. Une formation primaire qui est sanctionnée par l'obtention d'un certificat de fin d'étude primaire en 1948. Après l'obtention de son certificat primaire, Lucien Anya va poursuivre ses études secondaires au petit séminaire St Joseph d'Akono. Durant tout son cursus secondaire chaque étape de sa formation au secondaire est parachevée par l'obtention d'un diplôme de fin de cycle. Ainsi son parcours du premier cycle du secondaire est sanctionné par l'obtention du Brevet d'étude en 1954 et celui du second cycle par l'obtention du Baccalauréat en 1956.

Comme nous pouvons le constater tout son parcours primaire et secondaire s'est fait au sein des institutions confessionnelles catholique, c'est peut-être ce qui va influencer Anya Noa dans la suite de ses études du supérieur lorsqu'il décide de s'orienter vers la carrière de prêtre. Ce choix de carrière va le conduire en 1957 à intégrer le grand séminaire St François d'Otéle. Sa formation au grand séminaire est couronnée par son ordination sacerdotale en 1963 par Mgr Van Heygen¹⁶.

Devenu prêtre, l'abbé Lucien Anya Noa dans l'exercice des fonctions sacerdotales est nommé vicaire de l'église St Martin de Batouri. Il revient au Nyong-et-So'o où il va occuper vers la fin d'année 1964 le poste de directeur

¹⁵ Entretien avec Noa Manga Raymond, 81 ans, frère aîné de l'abbé, maître auxiliaire de justice, Mbalmayo le 24 mars 2015.

¹⁶ Information obtenue à partir de certains documents conservés par son neveu Anya Yves-Marie Lucien.

des études du petit séminaire St Paul de Mbalmayo, un poste qu'il va assumer jusqu'en 1966. L'abbé dès cette année va désirer poursuivre d'autres formations académiques. Ce qui va le conduire de 1966-1968 à s'inscrire à l'université de Paris-Sorbonne pour suivre des études de langue qui lui permette d'obtenir une licence de lettres modernes, une licence de lettres classiques et un DES de linguistique général.

De retour au Cameroun et à Mbalmayo plus particulièrement, il est simultanément de 1969-1972 directeur des études du petit séminaire St Paul de Mbalmayo et directeur du collège Tobie-Atangana. Toujours dans la continuité de sa mission sacerdotale, l'abbé Anya Noa est en 1975 vicaire puis curé de la paroisse d'Obout et en 1980 curé d'Oyack et secrétaire à l'éducation pour l'enseignement confessionnel¹⁷. Au vu de cette riche carrière sacerdotale, l'abbé Lucien Anya va également marquer par ses multiples et nombreuses réalisations à Mbalmayo.

Les réalisations de l'abbé débutent en 1972, avec la création d'un établissement privé laïc qui porte son nom le collège Noa dans lequel il va fortement œuvrer à l'encadrement des jeunes aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique. En effet ayant occupé des postes qui l'amenaient à conduire, à diriger les programmes d'enseignement et des structures scolaires, l'abbé décide à travers son collège de matérialiser sa vision de l'éducation et de la formation des jeunes. En 1988, l'abbé exprime une volonté de retrouver sa fonction de prêtre, pour se faire, au lieu de demander à être affecté dans une paroisse va plutôt entamer la construction de son église « en forme avion » nommé église Toussaint d'Oyack, qui va également grandement contribuer à rependre la parole de Dieu. Cette église est terminée en 1992. En cette même année, cette église est bénie et ouverte officiellement par

¹⁷ Information obtenue à partir de certains documents conservés par son neveu Anya Yves-Marie Lucien.

l'évêque du diocèse de Mbalmayo mon Sgr Adalbert Ndzana faisant d'elle une église catholique romaine remplissant les missions divine et sacrée qui lui sont assignée (l'évangélisation, diriger le peuple de Dieu, donner les sacrements aux fidèles). A cela s'ajoute la construction de quatre cases chapelles villageoises pour pouvoir atteindre les populations assez éloignées de l'église. Pour remplir à bien les missions sacrée de l'église toussaint d'Oyack, l'évêque Adalbert Ndzana va nommer l'abbé Lucien Anya Noa curé de cette paroisse et auprès de lui est nommé un vicaire, des prêtres sont envoyés pour l'aider dans sa tâche sacerdotale. Ainsi avec cette équipe et les cases chapelles villageoises, l'abbé Anya va organiser la vie religieuse vers ce secteur d'Oyack. En effet pour faire de son église un lieu de recueillement spirituel, l'abbé Lucien Anya va construire un ensemble de case retraçant le chemin de pénitence (chemin de croix) du seigneur qu'il a baptisé en langue éwondo «zen klos¹⁸». Véritable lieu de recueillement et de prière pour les fidèles.

Au niveau culturel, la perte par les Ewondo de leur culture et aussi la non maîtrise par un grand nombre de Béti de la langue au niveau de l'écrit et de la lecture pousse l'abbé à ouvrir un centre culturel béti baptisé « Abaa Ekan » à Mbalmayo (situé en face de la place du défilé). Très attaché à la culture l'abbé va assigner au centre la mission d'enseigner au Béti et à la jeune génération Béti la langue et la culture éwondo. Il est également prévu dans ce lieu d'apprentissage culturel, un centre d'alphabétisation pour permettre aux apprenants du centre de pouvoir lire et écrire la langue éwondo. En dehors de ces réalisations qui lui sont propre, Anya Noa a contribué à la fondation et même à la construction de beaucoup de projets social et religieux. Auprès de l'évêque Paul Etogo, Anya Noa a été très actif dans la fondation du petit séminaire St Paul de Mbalmayo et même dans la formation des jeunes du séminaire St Paul. Il a également contribué à la fondation du pensionnat St Jean

¹⁸ Information obtenue lors de notre visite dans cette église localisée à Oyack.

Bosco. On voit également sa côte part dans la fondation du centre sabbatique et la construction du presbytère d'Ekekam. Par prise active dans la réalisation de ces œuvres sociales, il faut comprendre la mobilisation par l'abbé de la population, des fidèles pour les amener à contribuer en don qui peuvent être en espèce ou en nature pour la réalisation de ces œuvres sociale et religieuses.

L'abbé Noa également a marqué son temps par sa plume. En effet, sa volonté de rependre la culture éwondo, enseigner la bible, la liturgie en langue éwondo a beaucoup influencé les écrits de l'abbé. Comme œuvre, l'abbé Anya est auteur de nombreuses publications scientifiques parmi lesquelles : Les Enigmes bété (en collaboration), Sagesse bété dans le chant des oiseaux, Les berceuses bété, La polygamie dans la bible, « Bibel a nkobo ewondo », « Besalmen a nkobo Ewondo », Le cœur dans la culture bété, « Mimbengue » ou cris de victoire bété, Les billets liturgiques, Les bété en quête de la mer, Pierre Mebe l'hymne à l'hospitalité et Les chants de la forêt. A sa mort, certains de ces écrits sont en instance de publication comme : L' «esanie» dans la liturgie, Les billets liturgiques dans le journal catholique l'effort camerounais, Grammaire de l'éwondo, Missel dominical et quotidien en éwondo, Le credo bété, Le rite inculturé du veuvage bété et Traduction de la prière du temps présent (Bréviaire) en éwondo¹⁹. A sa mort le 10 novembre 2007 à New-York, l'abbé a laissé à Mbalmayo son emprunte par les réalisations aussi bien sociale, religieuse que culturelle. C'est cette image de grand bâtisseur qui a fait dire lors de son hommage que : « si tu entends dire : ça c'est un homme ! C'est grâce au travail » donc en éwondo se dit : « owogo na mod, ve esie ! ».

Ce grand d'homme ayant marqué l'Histoire de Mbalmayo par ses œuvres multiples mérite qu'on est une idée de lui, d'où l'image suivante.

¹⁹ Liste des publications obtenues à travers le programme de deuil dans la rubrique vie professionnelle et corroborée par son neveu qui possède certains livres.

Photo 1: L'abbé Anya Noa.



Source : Album Photo de la famille

Parlant de son collègue, en ce qui concerne les conditions d'accès au collège, nous devons tout d'abord relever qu'il ne s'agit pas seulement ici des conditions d'accès pour les élèves, mais également pour les personnes venant postuler comme enseignant au sein de ce collège.

Les élèves qui désirent suivre leur formation dans le collège Noa sont tous soumis à un concours d'entrée aux classes sollicitées. Régulièrement en début de chaque année scolaire est organisée par l'abbé Anya Noa un concours d'entrée de la classe de 6^e à classe de terminale pour l'enseignement général, et de la première année à la classe de terminale pour l'enseignement technique toutes spécialités confondues. Evidemment l'exclusion au sein du collège est prévue. Les élèves coupables de faute grave proscrite par le règlement intérieur

sont renvoyés de l'établissement. De même les élèves dont les moyennes sont inférieure ou égal 06/20.

Les enseignants voulant postuler au poste de professeur au sein du collège Noa sont soumis à la présentation de tout élément montrant qu'ils sont des professionnels de l'enseignement (ayant été formés dans une école de formation d'enseignant de l'enseignement général ou technique). Pour ceux n'étant pas des professionnels de l'enseignement doivent déposer tout document montrant qu'ils ont une certaine expérience dans l'encadrement des jeunes (tous ceux-ci pour se rassurer que le collège Noa n'est pas le premier établissement dans lequel ils veulent exercer comme enseignant)²⁰. Lorsque les élèves candidats à l'entrée dans une classe réussissent au concours, et les enseignants présentant les conditions requises et recherchées par le fondateur pour garantir un bon encadrement des élèves que les parents lui confient, l'année est officiellement lancée et les enseignants retenus signent un contrat avec le fondateur du collège dont l'élément central est les modalités de paiement.

Parlant des rythmes des cours, il est le suivant : à 7h30 début des cours, 9h30 petite pause de 15 minutes, puis une autre pause de 30 minutes à 12h, la fin des cours est 15h30²¹. Toute institution est dotée d'une administration, il est important pour nous de s'appesantir sur celle du collège Noa.

2) LES DISPOSITIFS ADMINISTRATIFS DU COLLEGE.

Pour s'assurer de la bonne tenue du collège, et que les missions qu'ils se sont assignées lors de la création de ce collège puissent être atteintes, le fondateur va s'entourer d'un ensemble de personnes non seulement expérimentées, mais

²⁰ Entretien avec Bengono Dieudonné, 53 ans, ancien élève et principal du collège Noa de 1988-93, Mbalmayo, le 1er juin 2015

²¹ Entretien avec Noa Yves-Marie Lucien, 52 ans, ancien élève du collège Noa et principal de ce même collège de 2000 à 2008, Mbalmayo le 19 mars 2015.

aussi partageant sa vision de formation et d'encadrement des élèves. De façon générale, comme personnels administratifs nous avons un principal qui est évidemment le fondateur, des préfets d'étude répartis selon les enseignements que dispensent le collège : ce qui signifie un préfet chargé de l'enseignement général, et un autre chargé de l'enseignement technique. Pour ce qui de la discipline, il y avait plusieurs surveillants généraux. La multitude de surveillants généraux peut se justifier par le fait que l'abbé est très regardant sur la discipline qui selon lui est le gage d'un succès garanti et certain. Egalement, ses surveillants intervenaient dans l'internat et le foyer pour asseoir la discipline, et maintenir l'esprit d'apprentissage et de science au sein de ces « campus d'élèves ». Face à l'intensité de cette tâche, le fondateur a trouvé mieux de se doter de plusieurs surveillants généraux. Et enfin, on a les maîtres d'internat et les gardiens chargés d'assurer l'intégrité des bâtisses et d'autres biens meubles et matériels du collège. Pour ce qui est des personnes occupant ses fonctions, relevons qu'il s'agit des personnes que l'abbé faisait lui-même venir pour occuper certaines fonctions. Comme nous l'avons vu dans l'analyse précédente, l'abbé avant de créer son collège a une grande expérience à travers les multiples postes de responsabilité qu'il a occupée au sein des institutions d'enseignement. Dans ces institutions, il a eu des personnes qui l'ont marqué par leur travail et par leur dévouement. Ainsi pour la bonne marche de son établissement, va faire venir certaines de ses personnes afin que la formation et l'encadrement soit propice au succès au sein de son collège. Comme nous le disait d'anciens personnels du collège rencontrés, la plupart des enseignants et personnels administratifs ayant travaillé avec l'abbé Noa venaient des différentes institutions d'enseignement dans lesquelles il a exercé précédemment. Au regard de cette organisation administrative, il est important que l'on s'attarde sur les performances des élèves du collège Noa.

3) LES PERFORMANCES DES ELEVES DU COLLEGE.

Il est important de souligner le fait que les performances flamboyantes enregistrées au sein du collège sont le résultat d'une discipline et d'un travail très assidu des élèves et des enseignants. La discipline instaurée au sein du collège. Le fondateur pour instaurer un climat propice au travail et au succès au sein de son établissement a mis tout en œuvre pour que l'élément discipline soit sans faille et appliqué avec beaucoup de rigueur. Cela se perçoit à travers la devise du collège « un esprit sain dans un corps sain ». Cela renvoie à une formation complète de l'homme, c'est-à-dire l'esprit à travers les connaissances acquises dans les saintes écritures ; une connaissance qui ne peut être acquise et appliqué sans discipline. Le corps par l'apprentissage des comportements tels que : le vivre ensemble, savoir aborder les relations humaines. Ainsi dans cette symbiose, l'homme peut acquérir les connaissances, s'élever sur le plan intellectuel ; ce qui permet aux élèves d'acquérir et d'assimiler facilement les connaissances enseignées et ainsi aux examens la restitution se fait sans entrave. Cela conduit à l'adoption d'un certain nombre de comportement de la part des élèves et des enseignants. Les élèves doivent s'abstenir à la limite de leur possible de tout acte de vandalisme, de désordre, bref de toute nuisance pouvant aller à l'encontre des valeurs de la devise «un esprit sain dans un corps sain ». Seul le travail est le maître mot dans un cadre scolaire calme, studieux, en clair instaurer un environnement propice à la réussite, au succès. Les enseignants quant à eux doivent s'abstenir de toutes bassesses compromettantes, et œuvrer avec efficacité pour permettre aux jeunes de mieux se former pour réussir à leurs examens. On dénombrerait près de cent cinquante enseignants avec près de trois milles voire quatre milles élèves durant la période 1972 à 1986. Dont 80% résidaient à l'internat²². Avec un tel effectif, le personnel est régulièrement payé, cette régularité dans la perception de leur salaire permet aux

²² Entretien avec Bengono Dieudonné, 53 ans, ancien élève et principal du collège Noa de 1988-93, Mbalmayo, le 1er juin 2015

personnels enseignants et administratifs de s'adonner au maximum pour garantir une réussite totale des élèves aux différents examens. Aux examens officiels, le collège était toujours gratifié par de bon résultat. L'expression utilisée par les riverains était : « à l'époque de l'abbé Noa, c'était toujours l'appel des élèves du collège Noa aux examens général et technique²³ ». Tout simplement pour dire que lors de la publication des résultats presque tous les élèves du collège Noa étaient admissibles. Cette réussite s'est poursuivie jusqu'à la Période 1986.

Le collège Noa dès 1986 commence à connaître des problèmes de gestion et également de liquidité. Ceci est dû au fait que dès cet instant, l'abbé Anya Noa décide de retourner à sa fonction de prêtre. Pour se faire, il va entamer la construction de sa propre église dans un quartier de Mbalmayo appelé Oyack. Son église est baptisé Toussaint et est construit sous la forme de l'avion. La réalisation de ce grand œuvre nécessite beaucoup de moyens financiers. Alors la principale source de financement pour la construction de cette église est les fonds du collège Noa²⁴. En effet, en cette date le collège avait un effectif qui se chiffrait à 3.000 voire 4.000 élèves. Donc le collège pouvait être une source très importante de financement. Lorsque tous les fonds vont vers la construction de l'église, la stabilité du collège prend un coup en ce sens que, les enseignants ne perçoivent plus leur salaire, le personnel administratif non plus n'est payé. Cela provoque au sein du collège une grogne qui se manifeste par les grèves des enseignants qui suspendent les cours. Les élèves sont abandonnés à eux-mêmes ne recevant plus ni enseignement, ni encadrement. Ce qui fait que l'année 1987-1988 se termine sans véritable résultat.

L'année suivante (année scolaire 1988-89), le collège ouvre ses portes mais le désordre antérieur laisse des traces. L'abbé a terminé la construction de

²³ Entretien avec des riverains, septuagénaire, anciens élèves et même personnel du collège Noa, Mbalmayo, le 9 avril 2015.

²⁴ Entretien avec Bengono Dieudonné, 53 ans, ancien élève et principal du collège Noa de 1988 à 1993, Mbalmayo, le 1^{er} juin 2015.

son église et laisse la gestion du collège à des tierces personnes. Après entente, l'équipe qui continue la gestion du collège est la suivante :

Principal : Mr Bengono Dieudonné ;

Préfet des études : Otton Dominique Savio ;

Surveillant général : Bakonkeu Jean-Pierre²⁵.

Avec le travail effectué par cette équipe, la sérénité revient peu à peu au sein du collège avec comme effet immédiat le retour au calme et par là de l'effectif des élèves. Ici, il faut tout simplement comprendre qu'étant formé au collège et ayant intégré très tôt l'administration du collège, la relève avec lui paraît facile mais au cours de l'année 1994-1995, il est remplacé par d'autres membres du collège. De 1995 jusqu'en 1999, les différentes équipes qui vont se succéder à la tête du collège lui donnent une image en dent de scie. Avec à chaque fois des grèves, des revendications qui se sont souvent soldées par des actes de vandalisme détruisant les bâtisses du collège. Voyant le collège en perte de repère, l'abbé Noa décide « de brader le collège » ; mais son neveu va prendre entièrement les rênes du collège Noa, ouvrant ainsi une nouvelle ère dans le fonctionnement de l'établissement.

II-FONCTIONNEMENT DU COLLEGE SOUS ANYA YVES-MARIE LUCIEN.

Ayant connu beaucoup de personnes à la tête du collège, dès l'année 2000, le collège Noa est géré par Anya Yves-Marie Lucien de 2000 à 2008. Pendant cette période, le collège a un nouvel organigramme et connaît une touche du nouveau leader visant à ramener de la sérénité et de l'effectif dans le collège.

²⁵ Entretien avec Bengono Dieudonné, 53 ans, principal du collège Noa de 1988-93, Mbalmayo, le 1er juin 2015.

1) UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Arrivée à la tête du collège en 2000, le nouveau principal hérite d'un établissement détruit par les protestataires réclamants leur paye mensuelle. Donc la première tâche est de reconstruire le collège Noa afin que son cadre soit à nouveau propice à l'accueil des élèves non seulement à l'internat et au foyer, mais aussi au sein des salles de classe bien bâties et meublées en bacs. Egalement propice à l'encadrement des jeunes c'est-à-dire mettre à la disposition des jeunes un matériel didactique adéquat pour la formation des élèves de l'enseignement technique (dans le cadre de la pratique des matières d'enseignement technique). Alors le collège ferme pendant un an, c'est lors de l'année scolaire 2001-2002, que le collège ouvre ses portes affichant un aspect neuf.

Pour relancer le collège afin qu'il retrouve de la renommée, Anya Yves-Marie initie une nouvelle organisation administrative qui se présente de la manière suivante :

- D'un comité de gestion ;
- D'une équipe administration ;
- D'une équipe d'enseignant composé de permanents et de vacataires²⁶.

Le comité de gestion était constitué de trois personnes (composé du principal et deux autres personnes choisies par lui) dont le rôle est de définir les grandes lignes dans le domaine pédagogique, apporter les solutions aux multiples problèmes que peut connaître le collège. L'équipe administrative (composé du principal, des préfets d'étude, l'économiste, des surveillants généraux et des responsables d'internat et du foyer) donc le nombre était variant selon les années scolaires. Elle avait pour rôle la gestion administrative et financière quotidienne du collège. Cette organisation administrative fait penser à celle

²⁶ Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

d'une entreprise. En effet, la vision de l'administration du collège était de faire de lui une sorte de société par action, dans lequel chacun vient y investir de l'argent afin que très rapidement le collège retrouve ses lettres de noblesse²⁷. Ainsi défini sur le plan administratif, on va également relever une certaine modification dans les conditions d'accès au collège, ainsi que les disciplines enseignées. Dès son ouverture, l'équipe suivante est installée :

Tableau 2: Composition du personnel administratif du collège Noa de 2002-2003.

Noms et prénoms	Fonctions	Observations
Anya Yves Marie-Lucie	Principal	
Bene Jacques	Vice principal	Démissionnaire
Bessala Atangana Edouard	Vice principal	Par intérim
Edima Mireille	Econome	
Mbah Jean M. Alain	Chef des travaux N°1	Démissionnaire
Manga A. Lorelle	Chef des travaux N°1	Par intérim
Manga A. Lorelle	Chef des travaux N°2	
Oyono Zeh F.A.	Surveillant général	Démissionnaire
Manga A. Lorelle	Surveillant général	Par intérim
Elouma N. Démyr	Surveillant général adjoint	
Mbena Christine	Secrétaire	

Source : rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

²⁷ Entretien avec Anya Yves-Marie Lucien, 52 ans, principal du collège Noa de 2000 à 2008, Mbalmayo le 19 mars 2015.

Au regard du tableau, il faut souligner que lors du premier trimestre, Mrs Bene Jacques et Mbah Alain J.M. respectivement vice principal chargé des études et des travaux de l'industrie lourde ont été écartés à cause de leur absence de volonté et d'assiduité au travail. Une situation qui pour être maîtrisée a obligé le principal à nommer un personnel par intérim en la personne de M. Bessala Atangana Edouard au poste de vice principal chargé des études et Mlle Manga Lorelle comme chef des travaux²⁸. Evidemment cette équipe administrative n'a pas été la même jusqu'en 2008, également il y a eu une évolution dans la structure administrative. En effet, le poste de préfet d'étude disparaît au profit de vice principal (qui sont deux), ainsi qu'une multitude de surveillants généraux. Dès cet instant le personnel administratif se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 3: Le personnel administratif du collège Noa dès l'année 2004-2005

Noms et prénoms	Fonction
Anya Yves-Marie Lucien	Principal
Bessala Atangana Edouard	Vice principal chargé de l'enseignement
Manga Ateba Lorelle	Vice principal chargé de l'enseignement technique
Manga Noa Hector	Surveillant général
Essama Ateba Jean	Surveillant général adjoint chargé du travail manuel
Moubepey A Bessong Ismaël	Surveillant général adjoint chargé de l'info thèque

²⁸ Rapport de fin d'année 2002-2003.

Manga Ndi Michel	Surveillant général adjoint chargé de la permanence
Elouma Ngondi Démyr	Chargé de la scolarité et des relations extérieures
Mbengalack Etoundi Nina Josépha	Secrétaire
Etoundi Eddi Jean-Michel	Econome

Le personnel auxiliaire de l'administration se présente ainsi qu'il suit :

Noms et prénoms	Fonction
Mariang Tipampi	Gardien de jour
Harmansai Lawa	Gardien de nuit
Moubepey A Bessong	Maitre d'internat

Source : Rapport de fin d'année 2004-2005.

2) L'ACCES AU COLLEGE ET LES DISCIPLINES ENSEIGNEES.

Relevons d'abord le fait que le collège dès la période d'Yves-Marie Lucien va connaître des problèmes d'effectif des élèves. Voulant y remédier, va procéder à un réajustement en ce qui concerne les élèves.

Le recrutement des élèves effectué par le principal se fait sur étude de dossier pour les élèves des classes d'examens (3^{ème}, 1^{ère} et Terminale) ; par voie de concours pour les autres classes, et se poursuit après la rentrée par l'étude des dossiers uniquement. Les élèves d'habitude renvoyés lorsqu'ils ont une note

inférieure ou égale à 06/20 sont maintenus, ainsi que certains cas d'indiscipline sont revus, permettant d'avoir un certain effectif²⁹.

Le recrutement des enseignants se fait sur la base des éléments fondés ayant trait à leur cursus académique, l'expérience professionnelle, le diplôme le plus élevé, le curriculum vitae et l'aptitude à enseigner³⁰.

En plus de cette nouvelle façon de recruter, une nouvelle grille de pension est mise en vigueur. Cette grille, revoit à la baisse la pension de scolarité au collège Noa. Désormais, les prix de scolarité suivant sont appliqués :

1er cycle : 6e et 5e 47.000 FCFA

4e et 3e 52.000 FCFA

2nd cycle : 56.000 FCFA

Enseignement technique industriel et commercial :

1er cycle : A1 et A2 52.000 FCFA

A3 et A4 (ESF, IH) 65.000 FCFA

A3 et A4 62.000 FCFA

2nd cycle : 70.000 FCFA³¹.

Même l'accès à l'internat se voit appliquer les frais suivants :

²⁹ 015/03, Rapport de rentrée scolaire 2003-2004, fait le 20 novembre 2006.

³⁰ Ibid.

³¹ 015/03, Rapport de rentrée scolaire, 2003-2004.

Tableau 4: Frais à l'internat en FCFA.

	Réservation	Hébergement	Nutrition	Caution maladie	Total
A l'inscription	10.000	15.000	50.000	5.000	80.000
Avant le 30 novembre	/	10.000	60.000	/	70.000
Avant le 30 janvier	/	5.000	35.000	/	40.000
Total	10.000	30.000	145.000	5.000	190.000

Source : rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

A la lecture de ce tableau, on retient que l'hébergement au collège Noa revient à 190.000 FCFA payable en tranche. Celui du foyer avait avec comme condition à remplir.

Tableau 5: Frais du foyer en FCFA.

	Réservation	Caution maladie
	10.000	5.000
Hébergement	5.000 F par mois (au début de chaque mois)	

Source : rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

Le tableau ci-dessus nous montre que les frais à déboursier pour le foyer reviennent à 60.000 frs.

Les disciplines enseignées ont également connu une certaine modification. A son arrivée, au niveau des enseignements dispensés est ajouté un troisième type d'enseignement à savoir l'enseignement technique commercial qui ouvre

effectivement au cours de l'année 2002-2003 de la première année à la quatrième année avec deux spécialités : employés de bureau et aides-comptables³². Au niveau des disciplines enseignées en général, nous avons :

- Un enseignement général : de la sixième en première avec quatre options (A4 allemand, A4 espagnol, Cet D) ;
- Un enseignement technique commercial : de la première année en quatrième année avec deux spécialités (employé de bureau et aides-comptables) ;
- Un enseignement technique industriel : de la première année en quatrième année avec quatre options (maçonnerie, mécanique automobile de réparation, menuiserie et électricité d'équipement). De la première année en terminale (économie sociale et familiale). De la première année en seconde (industrie d'habillement). La seconde F3 (électro-technique)³³.

A son ouverture, le collège a comme effectif d'élèves :

- Enseignement général 125 élèves ;
- Enseignement technique industriel 232 élèves ;
- Enseignement technique commercial 13 élèves³⁴.

Tout au long de son exercice à la tête du collège Noa, le principal Yves Marie-Lucien a fait face à de multiples défis. Pour ce qui est des effectifs, le collège Noa a connu un effectif des élèves très variant. L'évolution des effectifs nous est présentée par le tableau ci-après.

³² Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

³³ Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

³⁴ Ibid

Tableau 6: Evolution des effectifs de 2002 à 2007.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Enseignement général	125	165	183	214	260
Enseignement technique industriel	232	292	327	263	223
Enseignement technique commercial	13	10			

Source : utilisation des rapports annuels de l'établissement de des années 2002 à 2007.

Au regard du tableau, nous observons une variation des effectifs des élèves qui est dû à plusieurs événements. Au cours de l'année 2003-2004 et l'année 2004-2005, le collège Noa a ouvert la classe de terminale en enseignement général et enseignement technique industriel. Or l'enseignement technique commercial jusqu'à l'année scolaire 2003-2004 n'avait que le premier cycle³⁵. Au cours des années 2003-2004, 2004-2005 les classes de terminale existant n'avaient pas assez d'élèves dont six élèves en classe littéraire et quatre élèves en classe scientifique. Cela n'a pas encouragé les dirigeants du collège à laisser ouvert les classes de terminales. Mais par contre, les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007, le collège voit ses effectifs augmenter, cela parce que pour l'enseignement général est ouvert la section anglophone qui compte cinquante-huit élèves et ouvert de « form 1 to upper sixth form ». Et celui de l'enseignement technique augmente la multiplication des spécialités de l'enseignement technique. Suite à la faiblesse des effectifs (2 à 6 élèves) dans

³⁵ 015/03 : rapport de rentrée scolaire 2003-2004. Et CA n°010/05 du 06 septembre 2005.

les classes de terminale les dirigeants du collège décide dans le souci d'équilibrer les finances au cours de l'année de fonctionner sans les classes de terminales³⁶.

Le collège tout au long de son fonctionnement de 2002 à 2008 a connu beaucoup de problème de financement. En effet, malgré la baisse des coûts de scolarité les élèves surtout des classes intermédiaires ne paye pas la totalité de leur frais de scolarité ce qui privait grandement le collège de ses ressources financières pour assurer le bon fonctionnement du collège. Cela également justifie les multiples grèves enregistrées dans ce collège. Des grèves faites par le personnel enseignant afin de réclamer le paiement de leur salaire. Cela justifie également la baisse des effectifs à l'enseignement technique des années 2005-2006 et 2006-2007. Particulièrement l'enseignement technique est touché parce que la pension scolaire y est un peu plus élevée par rapport à l'enseignement général. Cette insuffisance des effectifs du collège Noa amène le personnel administratif à faire certaines actions qui sont présentés en ces termes :

Les difficultés sont nombreuses : la faiblesse des effectifs face à une demande sérieusement insignifiante. Le conseil intérieur a dû se réunir pour examiner certains cas sociaux parmi les élèves exclus, et ceux ayant obtenu des moyennes inférieures à 5/20 lors des différents concours *organisés*. *Le problème de la scolarité (3/4 des élèves n'ayant pas payé la totalité de la pension)*³⁷ .

Par ces aveux, nous voyons la difficulté pour les dirigeants du collège de retrouver un effectif antérieur qu'a toujours connu le collège Noa. Cette faiblesse des effectifs ne permettait pas au collège Noa d'avoir en sa possession une masse financière importante permettant de mieux organiser la vie scolaire.

La direction de l'établissement au cours de l'année 2006-2007, pour remédier au problème d'effectif bas, a revu ses taux de scolarité à la baisse espérant alléger les dépenses pécuniaires des plus démunis ou laissé pour compte de la société. Afin que cela puisse drainer les foules vers le collège Noa

³⁶ Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

³⁷ Rapport de fin d'année 2006-2007.

au cours de l'année 2007-2008. En affirmant leur ferme volonté de recouvrer les contributions financières dans les délais en vue du bon fonctionnement de l'établissement. Les taux de scolarité suivant sont adoptés.

Tableau 7: Frais de scolarité dans l'enseignement général (ESG) et enseignement technique (EST) au cours de l'année 2007-2008 en FCFA.

ESG	6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème}	3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 1 ^{ère} et Tle
Inscription	10.000	15.000
	+ 01 rame de papier A4 de 80 g	
Contributions	Banc	Banc
	APE	APE
Sous-total	25.000	25.000
Total	35.000	40.000
EST	1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	4 ^{ème} années, 2 nd , 1 ^{ère} et Tle
Inscription	10.000	15.000
	+01 rame de papier A4 de 80 g	
Contributions	Matériel d'œuvre	Matériel d'œuvre
	Banc	Banc
	APE	APE
Sous total	30.000	35.000
Total	40.000	50.000

Source : Rapport de rentrée année scolaire 2007-2008.

Des prix ainsi présenté sont institués afin que désormais les parents d'élèves accourent vers le collège et que le motif coût de scolarité ne soit plus un prétexte. Comme on le sait, la rente financière d'un collège est fonction de l'effectif du collège. Raison pour laquelle tout est mis en œuvre pour garantir un établissement plein d'élèves. Malheureusement, ce projet ne va pas atteindre son but parce que dès la fin du premier trimestre, c'est-à-dire en décembre, le collège Noa va sombrer dû à la mort du fondateur l'abbé Anya Noa mort le 10 novembre 2007 à New York. Ce collège sombre à cause des disputes des biens du défunt engagées par la famille qui n'ont pas épargné le collège Noa.

Certes le collège Noa était une référence en termes d'éducation et d'encadrement, mais sachons qu'il existe au sein de ce collège des petits regroupements de distraction permettant aux élèves de faire autres choses que l'école.

III- ACTIVITES PERI SCOLAIRE.

Dans l'encadrement et la formation des jeunes, le collège Noa va permettre la formation des clubs et encourager les activités sportives. Tous ceux-ci évidemment contribuent à la formation de l'Homme.

1) LES CLUBS.

Pendant l'ère du fondateur, les clubs existant étaient beaucoup relié à la pratique religieuse, quelque soit l'activité du club la finalité était de renforcer la pratique religieuse des élèves. Le club qui a fait parler du collège Noa dans la ville de Mbalmayo est son club music, avec ses orchestres dont les prestations étaient observées lors des défilés et même les événements sportifs dans la ville. C'était une première dans la ville de Mbalmayo.

Avec Yves-Marie, les clubs non seulement se multiplient, mais aussi ne sont plus liés à la bible et touche plusieurs domaines. Comme club ayant existé au sein du collège Noa, nous avons : la coopérative scolaire, le club santé, le club Unesco, le club francophonie, le club Espagnol, le club Allemand, le club théâtre, le club Multi-culti, le club majorette, le club information, le club des amis invisibles, le club sportif, le club journal, la chorale et le club scientifique³⁸. En dehors de ces activités menées par les clubs, il y a aussi les activités sportives qui meublent les activités post et péri scolaires.

2) ACTIVITES SPORTIVES.

Les élèves du collège Noa étaient très actifs en ce qui concerne les disciplines sportives collectives (football, handball, volleyball, basketball). Les sports véritablement pratiqués par les élèves du collège Noa sont le football et le basketball. Ceci parce que le collège avait en son sein, un stade de football et un stade de basketball.

Le collège ayant connu des troubles qui se sont aggravés avec la mort du fondateur, va conduire à sa fermeture puisque la famille va engager une guerre sans merci pour prendre possession de ce collège. Face à cette situation, le gouvernement à travers le ministère des enseignements secondaires et sa branche déconcentrée la délégation départementale des enseignements secondaires du Nyong-et-So'o, va prendre en main cette situation ce qui va ouvrir l'ère de l'administration provisoire au collège Noa.

³⁸ Rapport de fin d'année scolaire 2004-2005.

CHAPITRE III : LE COLLEGE NOA SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'ETAT : 2009-2012

A la suite des troubles qu'ont connus le collège, l'Etat par son bras éducatif le Minésec prend la gestion administrative et financière du collège afin que ce collège continue de fonctionner et de former les jeunes en enseignement général et technique. Notre travail va consister à évoquer les raisons de sa mise en administration provisoire et étudier le mode de fonctionnement instauré par les deux premières équipes dirigeantes.

I- L'AVENEMENT DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'ETAT.

Le collège Noa est reconnu depuis sa création comme un établissement ayant fortement contribué à la formation et à l'encadrement des jeunes. Alors, plusieurs événements vont faire perdre au collège son statut d'établissement privé laïc c'est-à-dire géré par le fondateur, pour devenir un établissement sous tutelle c'est-à-dire mise sous administration provisoire de l'Etat.

1) LE CONFLIT FRATERNEL DE 2008 A 2009.

De son vivant, l'abbé Anya Noa va choisir son neveu en la personne d'Anya Yves-Marie Lucien pour gérer son collège, faisant de lui son héritier légitime. A sa mort en 2007, les frères du défunt contestent cette transmission du collège faite par leur frère de son vivant. Pour exprimer leur mécontentement, les frères vont se réunir dans un conseil de famille et décider de destituer Anya

Yves-Marie de son poste de principal du collège, et un autre frère lui est préféré. La sœur d'Anya, mère d'Anya Yves-Marie ne reste pas sans réaction, et va engager une procédure en justice contre ses frères. Les frères en font de même, c'est-à-dire engagent une procédure en justice contre leur sœur et son fils avec comme principal chef d'accusation tentative d'accaparement des biens de leur frère Anya Noa par leur sœur, la nommée Minboué Tercle. Selon les frères du défunt, leur neveu voulant s'approprier le collège signifie que ce dernier voudrait définir comment les biens de leur frère doit être partagé, ce qui évidemment n'est pas acceptable³⁹. Selon les frères du défunt, il est admissible que les enfants de la sœur viennent s'immiscer dans le partage et la gestion des biens. Pour eux, la sœur Minboué Tercle est allée en mariage, dont n'a plus à s'occuper de l'héritage familiale, mais plutôt des affaires de sa belle-famille⁴⁰. Cette situation va donc diviser la famille, ceux estimant que la sœur ne peut venir hériter des biens de son frère, la sœur elle par contre estime que son frère de son vivant a lui-même choisi son fils comme héritier de ce collège, donc c'est lui le véritable héritier de cet établissement. De 2007 à 2008, et début d'année 2009, Mbalmayo vibre de cette guerre que s'est livrée la famille Anya Noa, qui ne passe le temps qu'à se rejeter mutuellement la balle d'être le responsable de la fermeture du collège. En effet, pendant que la famille s'entre déchire le collège Noa va fermer les portes, car le principal est renversé ainsi que toute son équipe administrative. Dans cette situation, le collège ne peut continuer d'enseigner et d'encadrer les élèves. Même les membres de la famille ne peuvent aisément gérer le collège car il y a toujours les manifestations faites par le camp opposé ce qui ne permet pas d'avoir de la sérénité dans le déroulement des cours.

³⁹ Entretien avec Noa Manga Raymond, 81 ans, maître auxiliaire de justice et frère aîné, Mbalmayo le 24 mars 2015.

⁴⁰ Entretien avec Noa Manga Raymond, 81 ans, maître auxiliaire de justice et frère aîné, Mbalmayo le 24 mars 2015.

Voyant que le collège court vers sa fermeture définitive, et connaissant la valeur qu'a eu ce collège dans la ville de Mbalmayo en particulier et dans le Nyong-et-So'o en général, le délégué va prendre l'affaire en main afin de trouver une solution amiable pouvant satisfaire la famille, favorable à la réouverture du collège Noa. Cette prise en main du dossier par l'autorité des enseignements secondaires va ouvrir à Mbalmayo un ensemble de procédure aussi bien judiciaire qu'administrative.

2) LES PROCEDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES.

Le collège Noa étant déjà fermé, la délégation garant de l'application des politiques en matière d'enseignement surtout en ce qui concerne les litiges ayant lieu dans un établissement, et s'assurer de la proximité d'un établissement à la population cible. A cet effet, de multiples rencontres sont organisées dans le bureau du préfet. Cette rencontre réunie le préfet, le sous-préfet, le maire, le délégué départemental des enseignements secondaires du Nyong-et-So'o (DDES NS), ainsi que les factions de la famille en conflit. Le but ici est tout d'abord de comprendre le fond du problème, ensuite voir s'il peut y avoir réconciliation et enfin voir dans quelle mesure on peut donner force à la loi c'est-à-dire imposer une décision pour que le collège Noa ré ouvre ses portes. Déjà, relevons que le problème étant interne, l'autorité administrative ne pouvait y apporter une réponse satisfaisante car chaque faction de la famille campait sur ses positions. Alors les autorités vont se retourner vers le délégué des enseignements secondaires du Nyong-et-So'o afin que ce dernier édifie l'assistance sur ce que prévoit la loi des enseignements secondaires pour résoudre un problème au sein d'un établissement privé laïc. Selon cet arrêté, il est prévu trois possibilités pour y remédier. L'article 24 précise les dispositions à prendre en ces termes:

(1) En cas de carence, de troubles graves à l'ordre public ou d'inobservation des dispositions de la présente loi dûment constatés par les autorités compétentes, les responsables des établissements scolaires ou de formation privés concernés peuvent être suspendus de leurs fonctions ou déchés de leurs droits.

(2) En outre, l'établissement concerné peut :

- être placé sous administration provisoire de l'Etat pendant une durée déterminée ;
- être mis sous séquestre judiciaire ;
- faire l'objet d'une mesure de prise de possession par l'Etat ;
- faire l'objet de fermeture⁴¹.

Face à la situation qui prévalait, l'option privilégiée est de mettre le collège Noa sous administration provisoire pendant deux ans, temps nécessaire selon les autorités administrative de Mbalmayo, pour que la famille à l'interne s'entente pour proposer aux autorités de l'Etat en place l'équipe dirigeante du collège⁴². Une fois cela fait, l'autorité administrative va restituer à la famille le collège pour qu'il continue à le gérer comme un bien familial et ainsi ce collège va garder son statut de collège privé laïc. Il est important de préciser que par administration provisoire de l'Etat, il faut comprendre la gestion administrative et financière par l'Etat avec l'envoi des personnels fonctionnaires chargés de la gestion du collège pour assurer la continuité dans la formation, l'encadrement et l'édification des jeunes. Mais le fonctionnement quotidien de l'établissement demeure celui d'une structure privée : recrutement du personnel enseignant,

⁴¹ Loi n° 004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun.

⁴² Entretien avec Omgba Ahanda Eustash, 50 ans, chef de service de la carte scolaire et de l'orientation scolaire à la DDES du Nyong-et-So'o, lors des assises était le rapporteur des réunions au sujet du collège Noa, Mbalmayo le 05 avril 2016.

fixation par un commun accord du prix honoraire, le recrutement des élèves et la fixation du coût de la pension selon les normes du collège. Ainsi définit, le collège Noa jusqu'à ce jour a connu trois équipes chargées de l'administration provisoire du collège.

II- LES EQUIPES ETATIQUE CHARGEES D'ASSUMER L'ADMINISTRATION PROVISoire DU COLLEGE.

C'est la décision N° 566/09/MINESEC du 21 septembre 2009 qui met sous administration provisoire le collège Noa de Mbalmayo. Par cette décision, une nouvelle équipe constituée des fonctionnaires enseignants, nommée par l'Etat va prendre les rênes du collège afin de le « remettre sur les rails ».

1) LA PREMIERE EQUIPE DIRIGEANTE.

La mise en place de l'administration provisoire n'a pas été une affaire de consentement de la part de la famille. En effet, la prise en main du collège par l'Etat a fait face à de multiples révoltes et actes multiples manifestant le mécontentement de la grande famille Noa. Alors pour mettre en place cette administration, l'Etat va s'y déployer en mettant à sa disposition tout ce qui peut leur permettre de s'imposer comme nous le relate un rapport du conseil d'établissement en ces termes : « l'installation de l'administration provisoire le 1^{er} octobre 2009 s'est fait de manière « manu militari » avec la présence de la police, de la gendarmerie, du sous-préfet... autorité active des appareils coercitifs de l'Etat⁴³ ». Ceci montre que l'Etat ayant pris le collège décide de donner force à la loi. En effet, la présence de la police et de la gendarmerie montrent tout simplement que l'Etat veut faire comprendre qu'il a désormais la

⁴³ Rapport du conseil d'établissement tenu le mercredi 17 février 2010 à 15h30 présidé par le principal du collège Noa Mr Messi Manga André.

gestion du collège et ainsi toutes personnes cherchant à nuire au bon fonctionnement de ce collège seront punies par la loi.

C'est la décision N°549/09/MINESEC du 15 octobre 2009 qui nomme la première équipe dirigeante du collège Noa. Une équipe constituée d'anciens enseignants des lycées vont être nommés. Elle est formée des personnes suivantes :

Le principal : Messi Manga André, professeur des lycées d'enseignement général précédemment en service à la délégation départementale du Nyong-et-So'o;

Préfet des études chargé de l'enseignement général : Ma'aNguelle Charles, professeur des lycées d'enseignement général précédemment surveillant général au lycée de Mbalmayo-Oyack ;

Préfet des études chargé de l'enseignement technique : Kangabinam Michel, professeur des lycées d'enseignement technique en service au lycée technique de Mbalmayo ;

Surveillant général : NgueNgue, professeur des lycées d'enseignement technique précédemment en service au lycée technique de Mbalmayo ;

Econome : Ossomba Atougou Christophe, instituteur d'enseignement général précédemment en service au lycée bilingue de Mbalmayo⁴⁴.

Cette équipe est restée à la tête du collège d'octobre 2009 jusqu'au début du mois d'octobre 2011. Elle met en place les bases du nouveau fonctionnement du collège Noa afin de pouvoir restaurer sa renommée d'antan (référence en ce qui concerne la qualité de l'enseignement aussi bien général que technique). Pour se faire est rédigé un règlement intérieur par le principal Messi Manga

⁴⁴ Décision N°549/09/MINESEC du 15 octobre 2009 portant nomination des responsables de l'administration provisoire du collège privé laïc Noa de Mbalmayo.

définissant le nouveau fonctionnement du collège. A travers ce règlement intérieur, les nouveaux chefs du collège vont mettre les nouvelles bases sur lesquelles vont désormais fonctionner le collège Noa. Ce règlement intérieur comporte un préambule, neuf titres et soixante-dix articles. Pour ce qui est de la nature de l'établissement, il est précisé en son article 1 que : « le collège Noa est un établissement d'enseignement général et technique du premier et du second cycle. Il est dispensé un enseignement général et technique moderne. Le régime est l'externat »⁴⁵. Ici les nouveaux chefs mettent fin au régime d'internat.

Pour ce qui est des conditions d'admission au collège, il se fait désormais sur concours et sur transfert accepté⁴⁶.

Pour ce qui est de l'organisation des cours, l'administration provisoire fixe l'horaire des cours de 7h30 à 16h20 répartie ainsi qu'il suit :

7h15 : 1^{ère} sonnerie : alignement des élèves devant les salles de classes respectives

7h25 : 2^{ème} sonnerie entrée en classe

7h30-8h25 : 1^{ère} heure de cours

8h25-9h20 : 2^{ème} heure de cours

9h20-9h35 : Récréation

9h35-10h15 : 3^{ème} heure de cours

10h15-11h25 : 4^{ème} heure de cours

11h25-12h20 : 5^{ème} heure de cours

12h20-13h15 : Récréation

⁴⁵ Règlement intérieur, titre 1 : de la nature de l'établissement, article 1^{er} : type et régime.

⁴⁶ Règlement intérieur, titre 1 : de la nature de l'établissement, article 2: modalités d'admissions.

13h15-14h40 : 6^{ème} heure de cours

14h40-15h35 : 7^{ème} heure de cours

15h35-16h20 : 8^{ème} heure de cours⁴⁷.

Au niveau du fonctionnement de l'établissement, la gestion n'a pas pu être une continuité en ce sens que la passation de service n'a vraiment pas été assurée ainsi la nouvelle administration n'a aucun repère de la gestion du précédent principal en la personne d'Anya Yves-Marie Lucien. Cette préoccupation est relevée lors du premier rapport de l'ère administration provisoire en ces termes : « cette atmosphère morose n'a donc pas permis une réelle passation de service offrant la possibilité d'obtenir tous les documents fiables adéquats pour une bonne lisibilité des affaires du collège Noa et partant de son fonctionnement⁴⁸ ».

Ayant pris le règne du collège au sortir d'une grande crise, le principal Messi Manga va régulièrement faire face à des révoltes de la part de son personnel enseignant qui est régulièrement en grogne pour réclamer leur salaire.

En effet, le collège Noa sous l'ère Yves-Marie Lucie fonctionnait avec des pensions scolaires bas parce que le collège Noa en pleine reconstruction voire en pleine renaissance avait à sa disposition un personnel enseignant et administratif qui faisait « un travail de sacerdoce ». En ce sens que, malgré les salaires très bas que percevaient les enseignants et personnels administratifs ; tous mettaient du sien pour faire de bon résultat afin que par ces résultats, le collège retrouve ses lettres de noblesse⁴⁹. Et ayant retrouvé ces lettres de noblesses, le personnel enseignant et administratif sont garantis d'avoir un salaire assez « consistant » en ce sens qu'un flux d'élèves vers le collège Noa

⁴⁷ Règlement intérieur, titre III : de l'organisation des cours, article 14 : articulation de la journée de travail.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Entretien avec Bengono Dieudonné, 53 ans, ancien élève du collège Noa et principal du dit collège de 1988-93, plusieurs fois appelé lors des crises au sein du collège, Mbalmayo le 1^{er} juin 2015.

était vue comme une récompense à ce travail de sacerdoce. Mais sous administration provisoire cela semble ne pas être le cas en ce sens que par administration provisoire on voit l'Etat derrière. Alors on s'attend à de bon salaire et à une paye régulière. L'Etat ayant repris le collège, le personnel exerçant pensent que l'Etat va investir des moyens assez important pour relever le collège, d'où l'espoir d'un salaire considérable. Or par administration provisoire, il s'agit juste d'une gestion administrative et financière par les fonctionnaires et le fonctionnement de type établissement privé reste et demeure. C'est-à-dire les dirigeants du dit collège fixe les règles internes devant réguler le collège. Et c'est avec les fonds que génèrent le collège que les problèmes du dit établissement doivent trouver solution.

Parlant des troubles orchestrés par les professeurs, le rapport d'une assemblée générale extraordinaire présidé par Manga Messi pour les évaluations séquentielles (3^e et 4^e séquence) s'exprime en ces termes :

...il est inadmissible qu'un enseignant quelque soit le grief puisse commettre les actes de vandalisme ou de sabotage orientés contre cet écriteau qui renferme l'échéancier séquentiel. Il est donc souhaitable que les notes de la 3^e et de la 4^e séquence soient déposées au principalat à temps. Le principal a également invité à être altruiste et à avoir pitié des enfants qui leur ont été confiés cette année scolaire 2009-2010 ; qu'ils évitent les accrochages avec la hiérarchie qu'ils fassent d'abord très bien leur travail et qu'ils revendiquent ensuite leurs rétribution⁵⁰.

En effet, le collège avait beaucoup de problème de finance dû au fait que les pensions scolaires n'étaient pas payées par les élèves et ainsi les caisses du collège sont privées de cette manne financière, n'a plus les possibilités de payer son personnel d'où les multiples actes de sabotages orchestrés par les enseignants⁵¹. Face à cette situation de déficit financier constant, le principal Manga Messi va émettre comme solution au problème, d'élever le taux de scolarité qui selon lui pourra permettre une meilleure prise en charge des

⁵⁰ Rapport de l'assemblée générale extraordinaire tenu le jeudi 18/02/2010 présidé par Manga Messi.

⁵¹ Ibid, rubrique du rapport portant sur les salaires du personnel.

enseignants et va permettre l'achat du matériel didactique nécessaire pour le bon fonctionnement de l'enseignement général et technique. L'année suivante c'est-à-dire année scolaire 2010-2011, les taux de scolarité aussi bien dans l'enseignement général et celui de l'enseignement technique s'est vue augmenté passant ainsi respectivement pour l'enseignement général : le 1^{er} cycle classe de 6^e et 4^e de 47.000 à 50.000 fcfa, classe de 3^e 52.000 à 62.500 fcfa ; le second cycle de 56.000 à 60.000 fcfa pour une inscription en classe de 2nd, 73.500 fcfa, pour la classe de 1^{ère} et 74.000 fcfa pour la classe de terminale. Pour l'enseignement technique industriel et commercial, les taux suivants sont appliqués : le 1^{er} cycle pour A₁ et A₂ de 52.000 à 104.000 fcfa, A₃ et A₄ (ESF, IH) de 65.000 à 130.000 fcfa et A₃ et A₄ de 62.000 à 124.000 fcfa ; le second cycle de 70.000 à 140.000 fcfa⁵².

Pour ce qui est des effectifs au sein du collège au moment de la première année de l'administration provisoire les effectifs se présentent ainsi qu'il suit : pour l'enseignement technique le tableau ci-après nous en donne une illustration.

⁵² Ibid, rubrique du rapport portant sur les salaires du personnel qui dans le rapport mentionne le doublement de tous les taux de scolarité en vigueur au sein du collège Noa.

Tableau 8: Effectifs dans l'enseignement secondaire technique au cours de l'année 2009-2010.

Classes	Effectif		
	Garçon	Filles	Total
A4 esp	00	10	10
A4 IH	00	02	02
A4 MACO	16	00	16
A4 MENU	06	00	06
A4 ELEQ	11	00	11
A4 MARE	07	00	07
A4 INSA	03	00	03
Total	43	12	55
1 ^{ère} ESF	00	16	16
1 ^{ère} IH	00	07	07
1 ^{ère} MA	08	00	08
1 ^{ère} MEB	18	00	18
Total	26	23	49
1 ^{ère} F3	10	01	11
1 ^{ère} F4-BA	17	00	17
Total	27	01	28

Source : Rapport de début d'année scolaire 2009-2010.

L'effectif y est très réduit au regard de ce tableau, les effectifs de l'enseignement technique souvent important se voit dès 2009 très faible. Tout simplement parce que n'ayant plus du matériel didactique pour bien former les élèves de l'enseignement techniques, ceux-ci vont s'inscrire dans d'autres structures mieux loties et garantissant un climat de sérénité et même une réussite certaine aux différents examens officiels. Car il faut toujours le rappeler, la famille toujours mécontente de cette décision administrative, va le manifester en faisant des actes de vandalisme qui consiste au pillage du matériel didactique, à la destruction des bâtisses ce qui n'encourage pas les parents de Mbalmayo à venir massivement inscrire leurs enfants au collège Noa.

Pour ce qui est de l'enseignement général, nous allons mesurer les effectifs avec ceux des candidats inscrits aux examens officiels :

- BEPC session 2010 : 69 élèves avec 16 élèves pour la série A4 ALL et 53 élèves pour la série A4 ESP⁵³ ;
- Probatoire session 2010 : avec 52 élèves dont 03 élèves pour la série A4 ALL, 33 élèves en A4 ESP dont 36 élèves en série littéraire. Série c 03 élèves et série D 13 élèves avec pour la série scientifique 16 élèves⁵⁴ ;
- Baccalauréat session 2010 : avec 05 élèves donc 02 élèves pour la série A4 ALL et 02 élèves pour la série A4 ESP dont 04 élèves en série littéraire. 01 élève pour la série D et 00 pour la série c dont en série scientifique 01 élève⁵⁵.

Etant la première équipe à prendre les rênes du collège juste après les multiples grèves et manifestations, l'administration provisoire dirigée par Messi

⁵³ DDES-Nyong-et-So'o-Mbalmayo: statistique des inscriptions au BEPC session 2010 pour le collège Noa.

⁵⁴ DPES-centre : fiche statistique des inscriptions au probatoire session 2010 pour le collège Noa.

⁵⁵ DPES-centre : fiche statistique des inscriptions au baccalauréat session 2010 pour le collège Noa.

Manga André a subis les effets de ces vieilles habitudes qui malgré les multiples efforts consentis pour l'éradiquer ou l'atténuer ont perduré. A la suite de deux ans d'âpre travail pour remettre sur les rails le collège Noa, l'équipe de l'administration provisoire est remplacée par une autre équipe dirigeante devant poursuivre l'œuvre d'assainissement commencé par l'équipe dirigée par Manga Messi.

2) LA DEUXIEME EQUIPE DIRIGEANTE.

C'est la décision N° 380/11/MINESEC/CAB du 19 octobre 2011 portant nomination des responsables de l'administration provisoire du collège laïc Noa de Mbalmayo qui nomme une nouvelle équipe dirigeante constitué ainsi qu'il suit :

Principal : Nsoe Medji Materne Jérôme, professeur des lycées d'enseignement général précédemment censeur au lycée de Nsam Efoulan ;

Préfet des études chargé de l'enseignement technique : Essambile Mam Pierre, professeur des collèges d'enseignements technique précédemment en service au lycée technique de Mbalmayo ;

Préfet des études chargé de l'enseignement général : Eloundou Albert, professeur des lycées d'enseignement général, précédemment surveillant général au lycée de Mbalmayo-Oyack ;

Econome : Bekono Mbida, instituteur de l'enseignement général précédemment en service au lycée de Mbalmayo-Oyack.

Cette nouvelle équipe voulant poursuivre dans le redressement de cet établissement se fixe pour objectif :

- La gestion transparente des ressources financières principalement des frais de scolarité et éventuellement la subvention qui doivent uniquement servir aux besoins du collège.
- L'amélioration des conditions de travail et de vie de notre corps enseignant, volontaire et dévoué, motivé par une probable amélioration de sa rémunération.
- La concertation permanente et constructive entre l'administrateur principal et toutes les âmes de bonne volonté sans exclusive avec pour but final l'amélioration et la restauration de l'image de marque du collège.
- La gestion collégiale seule gage de l'efficacité qui nous permettra de relever de nombreux défis qui nous interpellent et dont le plus urgent est de refaire le plein des effectifs dans nos salles de classes dès la rentrée scolaire prochaine⁵⁶.

Dès sa prise de service, cette administration va subir les effets d'une intoxication de la part du personnel de l'ancienne équipe dirigeante. En effet, tout le personnel enseignant de ce collège est mécontent de la gestion faite par la première équipe dirigeante en ce qui concerne les fonds du collège. Selon leur propos, le collège avait un effectif total de mille élèves, ce qui d'après leur estimation permettait que l'administration paye tous les mois les enseignants. Mais cela n'était pas le cas, beaucoup de distraction de fonds ont été fait par cette équipe, privant les enseignants de leur salaire mensuel⁵⁷. En réaction, ces enseignants vont décourager les parents de venir inscrire leurs enfants dans ce collège. Cette publicité faite par le personnel du collège a eu un impact considérable sur l'effectif du collège.

⁵⁶ Discours fait par Nsoe Medji Materne Jérôme, lors de la soirée culturelle du collège Noa, le lundi 06 février 2012.

⁵⁷ Information recueillie à la suite d'un entretien avec Eloundou Adalbert, 45 ans, Préfet des études chargé de l'enseignement général, Mbalmayo le 15 décembre 2015.

Le collège vit au rythme des défections des élèves. En effet, l'effectif des élèves au fil des mois et du trimestre allait de façon décroissante. L'effectif à la rentrée n'est pas la même au fil du temps, les élèves à un certain moment vont s'inscrire dans les établissements où la sérénité et la réussite est plus sûre. Cela se voit avec les effectifs suivants : à la prise de service par la deuxième équipe de l'administration provisoire, on compte trois cent élèves, à la fin d'année le collège n'a plus que dix élèves⁵⁸. Comme résultat aux examens, nous avons au probatoire un admis sur trois candidats présentés par le collège, au baccalauréat un admis sur deux candidats présentés par le collège et au BEPC un admis sur trois candidats présentés⁵⁹. Notons que l'enseignement technique est abandonné. En effet, le manque d'effectif conduit à une faiblesse des revenus du collège Noa, ce qui fait que l'administration provisoire n'a pas réussi à faire perdurer l'enseignement technique. Cet enseignement est très exigeant financièrement, en ce sens qu'il faut beaucoup de moyen pour mettre à la disposition des élèves un matériel didactique permettant la pratique par les élèves, également il faut assez de moyen pour entretenir ces appareils techniques et même de s'acquitter de ces factures de courant pour pouvoir assurer le fonctionnement permanent et régulier de ses appareils. En l'absence de moyen, cela n'est possible, d'où son abandon au profit de l'enseignement général peut exiger en moyens financiers. Il est important d'avoir un aperçu sur l'aspect visuel du collège Noa.

⁵⁸ Entretien avec Eloundou Adalbert, 45 ans, Préfet des études chargé de l'enseignement général, Mbalmayo le 15 décembre 2015.

⁵⁹ Entretien avec Eloundou Adalbert, 45 ans, Préfet des études chargé de l'enseignement général, Mbalmayo le 15 décembre 2015.

Photo 2: Vue d'ensemble du collège Noa.



Source : Photo prise par Seme Ghislain le 04 avril 2015 à Mbockulu.

Alors est ce que cet ensemble de déficit financier va avoir un impact sur les activités post et péri scolaire.

III- LES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRES.

En dehors de l'aspect éducatif, l'aspect distraction a pris un coup. L'animation de l'établissement à travers l'existence des clubs et même de la participation aux activités sportives prouve d'un établissement plein de vitalité n'y est plus.

1) LES CLUBS.

Toujours dans cette quête d'un effectif conséquent pour pouvoir avoir une certaine capacité financière a fait oublier à l'administration provisoire l'aspect vie associative des élèves à travers la création et l'animation des clubs au seins d'un établissement. Depuis l'arrivée de l'administration provisoire, le collège Noa a perdu cette vie associative des élèves à travers la coopérative, et même d'autres associations permettant aux élèves de s'exprimer, de vivre autre chose que l'école du quotidien. Que peut-on dire de la pratique des activités sportives au sein du collège Noa.

2) LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SPORTIVES.

Pour participer à une activité sportive comme les jeux fenasco en ce qui concerne l'enseignement secondaire, il faut que l'établissement ait en son sein des infrastructures permettant aux élèves du dit établissement de se préparer aux différentes activités sportives, afin de faire face à l'adversité des autres établissements. Tout cela également ne peut se faire que lorsque l'établissement a assez d'argent permettant de construire et/ou d'entretenir les infrastructures sportives, assurer un entraînement régulier des sportifs ainsi que leur prise en charge pour une bonne préparation. Le collège Noa est en pleine crise financière, donc n'a pas pu entretenir les infrastructures sportives existantes (football, basketball), le manque d'élève ne permet de constituer des équipes pour les compétitions. Raison pour laquelle le collège Noa, n'a plus participé aux activités sportives. Pour ce qui est des activités péri scolaires, le collège n'a plus connu se plaisir des compétitions.

Le collège Noa depuis 1972 a connu beaucoup de péripétie qui ont conduit l'établissement à voir sa structure tomber entre les mains de l'Etat. Le passage d'un établissement privé à un établissement sous tutelle mérite qu'on fasse une évaluation bilan de collège.

CHAPITRE IV : UNE TENTATIVE D'EVALUATION BILAN DES 40 ANS DU COLLEGE NOA DE MBALMAYO.

De 1972 à 2012, le collège Noa a connu deux moments distincts tout au long de son existence. Le premier moment est celui de l'établissement privé où le fondateur y a les règnes. Et le deuxième moment survient après la crise familiale conduisant à sa mise sous tutelle de l'établissement. Au cours de ces deux périodes quelle évaluation pouvons-nous faire du collège Noa. Pour y répondre, nous allons analyser la vie au sein du collège, le volet pédagogique et activité post et péri scolaire.

I- LA VIE AU SEIN DU COLLEGE.

Il s'agit ici d'analyser l'évolution administrative qu'a connu le collège et aussi l'atmosphère dans lequel travail le personnel au sein du collège au fil du temps.

1) L'EVOLUTION ADMINISTRATIVE.

Lorsqu'en 1972 l'abbé Anya Noa crée le collège qui porte son nom, il fait de ce collège un établissement privé laïc. Ce qui signifie que sur le plan administratif, c'est le fondateur qui définit l'équipe administrative selon sa guise. En ce sens qu'il fait venir des personnes qui sur le plan professionnel sont capable de l'aider dans la gestion du collège. Ici, le fondateur d'une institution scolaire est souverain dans les décisions et engagements pris dans son institut. Cette main mise du fondateur est aussi perceptible lorsqu'il choisit de façon autonome son neveu comme son successeur à la tête du collège. Sous l'ère de

son neveu en la personne d'Anya Yves-Marie Lucien, il met en place une nouvelle structure administrative qui se présente ainsi qu'il suit :

Au-dessus un comité de gestion ; puis vient le principal qui a à charge directe le vice-principal chargé des études, l'APE, la scolarité, le contrôle de gestion et des relations publiques, l'économe et l'internat ; le vice-principal chargé des études a à sa charge de façon directe le surveillant général et son adjoint, les chefs de travaux, les chefs d'atelier, les animateurs pédagogiques et le corps enseignant⁶⁰. Or lorsque survient l'administration provisoire, le concept administratif change car l'administration provisoire est constituée des fonctionnaires nommés par le gouvernement qui viennent instaurer une ligne directrice du style public, c'est-à-dire désormais on gère l'établissement selon les normes établies par l'Etat. Et aussi à la tête du collège les changements des dirigeants se fait à travers un arrêté signé par le ministre des enseignements secondaires. Montrant que le fondateur ou son successeur n'a plus les pleins pouvoirs dans son institut. L'Etat à travers son ministère des enseignements secondaires nomment des administrateurs qui viennent gérer au nom de l'Etat l'institut. Donc à ce niveau l'Etat s'approprie le collège en prenant l'élément de souveraineté du collège qui est la gestion des affaires administrative et financière du collège.

Ces changements non seulement de statut juridique, mais aussi de type de désignation des chefs à la tête du collège vont avoir un impact considérable sur l'atmosphère de travail au sein du collège.

2) L'ATMOSPHERE DE TRAVAIL.

Pendant l'ère du privée plus précisément pendant la période de règne de l'abbé Anya Noa, une grande stabilité est observée au sein du collège. En effet, étant lui-même fondateur et à la tête du collège, l'abbé Anya va mettre en

⁶⁰ Rapport de rentrée scolaire 2003-2004.

application un ensemble de règle disciplinaire garantissant une atmosphère propice au succès. Cet état de chose a comme effet immédiat un effectif pléthorique des élèves au sein du collège Noa. Comme nous le dit un septuagénaire⁶¹, lorsque le matin on se plaçait au centre-ville presque tous les élèves de la ville arboraient une robe ou un ensemble jupe évasée + chemisette (haut bleu-clair, bas marron) pour les filles ; haut bleu clair + pantalon marron pour les garçons en ce qui concerne les élèves du collège Noa inscrit à l'enseignement général. Ceux de l'enseignement technique portaient une robe ou ensemble : jupe évasée + chemisette (haut bleu-foncé, bas marron) pour les filles, haut bleu- foncé et pantalon marron pour les garçons⁶². Tous allaient en direction du quartier Mbockulu (lieu où seul le collège Noa forme dans l'enseignement, le petit séminaire y est installé avant mais œuvre uniquement dans la formation des prêtres). Ce qui signifie que converger vers le quartier Mbockulu, c'est se rendre au collège Noa. Montrant que le collège en cette période possède un grand effectif d'élèves. Grand nombre d'effectif d'élèves signifient une masse financière importante du collège. Forcément le personnel enseignant est important en nombre et en qualité (diversifiée en grand nombre selon les filières dispensées au sein du collège). Cette quantité est importante parce que les salaires sont régulièrement payés, lorsque le personnel enseignant est bien rémunéré cela montre un climat de travail serein d'où les excellents résultats observés au niveau du collège Noa aux différents examens officiels.

Cette belle ambiance est un tout petit peu perturbée lorsque le collège Noa passe entre les mains d'Anye Yves-Marie Lucien. Mais rapidement la situation est maîtrisée. Cela se voit au niveau des effectifs des élèves et des enseignants perceptible à travers les trois années scolaires suivantes :

⁶¹ Habitant de la ville de Mbalmayo rencontré dans une salle d'entente avec qui nous avons eu quelques échanges.

⁶² Tenue que portaient les élèves du collège Noa pendant toute la période de l'établissement privé laïc. Information obtenue lors de l'entretien avec ce septuagénaire et confirmé par les prospectus du collège confectionné en début de rentrée.

- Pour l'année scolaire 2002-2003, le collège Noa a 44 enseignants dont 13 permanents et 31 vacataires, avec comme effectif d'élèves pour l'enseignement général 125 élèves dont 86 au premier cycle et 39 au second cycle ; pour l'enseignement technique 245 élèves avec 204 élèves au premier cycle et 28 au second cycle pour l'enseignement technique industriel et 13 élèves pour l'enseignement technique commercial (uniquement 2^e, 3^e et 4^e année)⁶³.
- Pour l'année scolaire 2004-2005, nous avons 59 enseignants dont 15 permanents et 39 vacataires. Pour celui des élèves nous avons pour l'enseignement général 183 élèves dont 114 au premier cycle et 50 élèves au second cycle, quant à l'enseignement technique on enregistre 305 élèves avec 255 élèves au premier cycle et 50 élèves au second cycle⁶⁴.
- Pour l'année 2005-2006, on enregistre 40 enseignants dont 28 vacataires et 12 permanents, avec 214 élèves dans l'enseignement général dont 159 au premier cycle et 55 au second cycle ; contre 262 élèves dans l'enseignement technique dont 199 au premier cycle et 63 au second cycle⁶⁵.

La remarque générale qui se dégage est que l'enseignement technique regroupe un grand nombre d'effectif par rapport à l'enseignement général. Egalement, seul le premier cycle dans les deux enseignements regroupe un grand effectif d'élèves. Malgré cet effectif, il faut relever que l'atmosphère de travail n'est pas les plus paisibles possibles car il y a toujours des révoltes des enseignants réclamant leur dû mensuel, cela forcément va impacter sur les performances de ces élèves lors des examens officiels qui il faut le relever n'est pas assez flamboyant. La performance des élèves est perceptible à travers les

⁶³ Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

⁶⁴ Rapport de fin d'année scolaire 2004-2005.

⁶⁵ Rapport de fin d'année scolaire 2006-2007.

résultats de l'année scolaire 2002-2003 dans l'enseignement général et technique. Ces résultats en quelque sorte montrent la tendance qu'a connu le collège Noa jusqu'en 2007. Ils se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 9: Résultats aux différents examens officiels de juin 2003, pour l'enseignement général.

Examens	Inscrits	Admis	% des amis
BEPC :	33	10	
Allemand	13	3	23,1
Espagnol	20	7	36,8
Probatoire :	20	3	
Allemand	5	0	0
Espagnol	6	3	50
Série C	2	0	0
Série D	7	0	0

Source : Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003

Tableau 10: Résultats aux différents examens officiels de juin 2003, pour l'enseignement technique.

Pour le CAP industriels et commerciaux.

Option	Inscrits	Admis	% des admis
ESF	14	2	14,3
IH	2	1	50
AC	3	0	0
EB	6	2	33,3
MENU	15	4	26,7
MACO	15	3	20
ELEQ	14	0	0
MRA	17	3	17,6

Probatoire technique.

Option	Inscrits	Admis	% des admis
ESF	10	1	10

Source : Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003.

L'observation de ces tableaux montre que le collège en termes de performance des élèves n'y est pas au rendez-vous. Cela peut se justifier par le fait que, l'environnement n'est pas des plus calmes, aussi comme nous le relève la totalité des rapports annuels du collège Noa sous Anya Yves-Marie, la

couverture des programmes est la plus faible. Cette couverture des programmes est faible parce qu'à la rentrée, l'effectif est tellement faible que l'administration ne lance pas vite le début des cours. Presque toute la période de septembre est consacrée à faire venir les élèves au Collège, donc à procéder aux inscriptions. Ce qui fait que la rentrée au collège Noa était toujours tardive. A cela s'ajoute les grèves incessantes des enseignants faisant en sorte que le collège connaisse des longues périodes d'interruption des cours. Tout cela ne peut permettre aux personnels enseignants d'achever les programmes, d'où son effet négatif au niveau des examens officiels.

Avec l'arrivée de l'administration provisoire de l'Etat, le climat de travail se détériore davantage. Parce qu'avec l'arrivée de l'Etat, on voit la prise totale du collège Noa par l'Etat. C'est-à-dire l'injection par l'Etat des fonds permettant sa relève facile et aussi une bonne rémunération du personnel enseignant. Ensuite la famille qui manifeste leur mécontentement crée l'insécurité au sein du collège, ce qui perturbe l'action pédagogique au sein de l'établissement. Et enfin les grèves à répétition des enseignants. Tous ceux-ci plongent davantage le collège Noa vers ses moments les plus sombres.

Au regard de l'analyse précédente, il en ressort que la vie au sein du collège Noa n'est pas un fleuve tranquille. Beaucoup d'événement ont tâché l'action éducative au sein de cette institution. Maintenant, il est important pour nous d'évoquer l'aspect didactique au sein du collège ainsi que les activités post et péri scolaire.

II-LE VOLET DIDACTIQUE ET LES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRE.

Notre analyse va consister à présenter le matériel didactique du collège ainsi que la fréquence des activités post et péri scolaire.

1) LE MATERIEL DIDACTIQUE.

Le collège Noa a à son sein un enseignement général et un enseignement technique. Ce qui signifie que pour la bonne transmission du savoir, un ensemble de matériaux est indispensable à cette activité pédagogique. Pour l'enseignement général, une bibliothèque doit être construite et équipée en livre et ouvrage non seulement au programme mais aussi hors programme pour la construction du savoir. De même des outils comme les cartes, les outils de mathématique, physique doivent être mis à la disposition des enseignants. Ainsi que les laboratoires pour les spécialités scientifiques. Pour l'enseignement technique, il est impératif d'avoir des ateliers équipés des matériaux techniques pour garantir la pratique des élèves. Ainsi chaque filière de l'enseignement technique à un atelier équipé. Mais avec la transition effectuée à la tête du collège, presque tout le matériel didactique est détruit, ce qui fait que pour remettre en état de fonctionnement l'établissement, le collège a fermé un an (2000-2001), pour le meubler. Mais malgré cela, de nombreux problèmes sont relevés au niveau de l'équipement du collège en matériaux didactique. Pour les matériaux détériorés :

- En science de la vie et de la nature, plusieurs échantillons de squelette et de roche ont disparu, les étiquettes portées par le reste sont perdues ;
- En mathématiques, plusieurs règles, équerres, compas, rapporteurs sont abimés ;
- En physique, chimie et technologie le petit matériel d'expérimentation a disparu ;
- En Histoire et géographie, le collège n'en dispose pas ;
- En sport, plusieurs ballons et maillots ont disparu⁶⁶.

⁶⁶ Rapport de fin d'année 2004-2005.

Pour ce qui est des besoins en matériaux didactiques, ils sont dans presque toutes les matières enseignées au collège. Nous pouvons relever comme besoin :

Besoins spécifique en SVT : pour ce qui est du matériel :

- Réfection d'une salle spécialisée avec paillasse
- Lave mains
- Deux grandes armoires de rangement.

Pour les réactions, il y a comme besoin :

- Liqueur de Fehling
- Solution d'acide de base
- Bleu de méthyle
- Eau iodée
- Liquide physiologique
- Planches murales : muscle, cœur⁶⁷.

Les besoins en physique sont les suivants :

L'aménagement d'une salle spécialisée pour les TP.

Pour le matériel nécessaire en optique :

- 02 lentilles convergentes
- 02 lentilles divergentes
- 01 loupe
- 01 microscope électronique

⁶⁷ Rapport de fin d'année 2004-2005.

- 01 banc optique
- 02 prismes⁶⁸.

Le matériel nécessaire en mécanique :

- 02 calorimètres classiques de Berthelot
- 03 thermomètres à mercure (0 à 10002 calorimètres classiques de Berthelot
- 03 thermomètres à mercure (0 à 100°)
- 01 machine pour étude de mouvement de chute libre
- 01 dispositif pour étude des phénomènes d'interférences mécaniques et lumineuse
- 01 stroboscope électricité
- 01 disposition pour étude de l'expérience de Melde⁶⁹.

Matériel nécessaire en électricité :

- 01 disposition pour du circuit RLC
- 01 oscilloscope électronique
- 01 dispositif pour étude des effets thermoélectroniques⁷⁰.

Pour une matière comme la chimie, on enregistre comme besoins :

- 01 machine à distillation
- 01 PH-mètre
- 02 papiers indicateurs de PH

⁶⁸ Rapport de fin d'année 2004-2005.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid.

- 03 Erlen Meyer
- 03 pipettes
- 03 tubes en V
- 02 cuves à électrolyse⁷¹

En informatique on a comme besoin :

- Acquisition d'un lot de micro-ordinateurs
- Contact avec partenaires pour l'équipement d'une salle informatique⁷²

La filière mathématique a comme besoin :

- Achat du petit matériel nécessaire : règles, équerres, compas et rapporteurs
- Equipement complet pour les salles spécialisées en SVT, physique, chimie et technologie⁷³.

Et enfin la discipline Histoire et Géographie a comme besoin l'acquisition de nouvelles cartes⁷⁴.

En dehors de matériel didactique, nous avons des bureaux et toutes autres infrastructures constituant le collège:

⁷¹ Rapport de fin d'année 2004-2005.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

Tableau 11: Infrastructures et équipements existants au collège Noa jusqu'en 2007.

Types de locaux		Nombres	Qualité	Etat
Bureaux administratifs		10	En dur	Bon
Salles de classe		27	En dur	Bon
Salles de classe spécialisées	Laboratoire scientifique	01	En dur	Mauvais
	Laboratoire de langues	01	En dur	Mauvais
	Salle informatique	01	En dur	Bon
Bibliothèque		01	En dur	Non fonctionnel
Cantine scolaire		01	En dur	Non fonctionnel
Internat, cuisine+ magasin		01	En dur	Bon
Infirmierie		01	En dur	Bon
Salle de professeurs		01	En dur	Bon
Foyer		01	En dur	Bon
Toilettes		08	En dur	Bon
Bureau de sport		01	En dur	Bon
Magasin		01	En dur	Bon
Salle d'exposition		01	Semi dur	Mauvais
Salle de fête		01	En dur	Bon

Source : Rapport de rentrée scolaire 2005-2006.

Ces besoins en matériaux didactiques montrent que le collège manque de moyens financiers permettant d'étoffer ses ateliers et laboratoire pouvant

contribuer à la diffusion facile des enseignements. Ce besoin il faut le relever a perduré jusqu'en 2008 date marquant la fin de règne du principal Yves-Marie Lucien.

Avec l'administration provisoire, tout ce matériel n'est ni entretenu, ni conservé tout simplement parce que lors de la dispute familiale, presque tout le matériel est volé, ainsi lors de l'installation de la première équipe dirigeante en 2009, on ne met pas à leur disposition des moyens financiers permettant de ré équiper l'établissement en matériaux didactiques dans l'enseignement général et technique. Raison pour laquelle le collège Noa va fonctionner sans une véritable bibliothèque, ni ateliers pour l'enseignement technique. Il leur est plutôt demandé de ré équiper le collège en matériaux didactiques avec les fonds générés par l'inscription et ceux de l'APE du collège Noa. Or le collège a un effectif très faible donc ne peut répondre à ce besoin. D'où la fermeture de la branche technique du collège puisque l'équipe dirigeante ne peut répondre aux problèmes de la pratique des élèves. Que peut-on des activités post et péri scolaire.

2) LA FREQUENCE DES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRE.

Certes l'école est crée pour édifier la jeunesse, mais la phase épanouissement est également prévue pour pouvoir « s'évader », se « libérer l'esprit » afin de pouvoir s'élever dans la pratique de la science. L'abbé Anya Noa l'a compris en construisant au sein de son collège des infrastructures sportives, permettant la pratique régulière du sport dans le cadre des cours de sport, mais aussi la préparation des jeunes du collège aux différentes confrontations sportives opposant les établissements de Mbalmayo. Cela a

continué avec Anya Yves-Marie qui a continué à investir dans la construction et l'entretien de ce matériel. Comme infrastructures sportives, nous avons :

Tableau 12: Infrastructures sportives du collège Noa jusqu'à 2007.

Terrain de jeu	Football	01	Bon
	Handball	01	Régulièrement en réfection
	Volley-ball	02	Régulièrement en réfection
	Basket-ball	01	Régulièrement en réfection

Source : Rapport de rentrée scolaire 2005-2006.

Evidemment les difficultés financières du collège Noa à l'ère de l'administration provisoire a laissé les infrastructures dans un état de délabrement d'où la non-participation aux activités sportives comme les jeux fenasco.

CONCLUSION GENERALE

Notre thème s'articule autour de la question de savoir comment l'œuvre éducative du collège a muté tout au long de son existence. De cette préoccupation centrale, il en ressort qu'avant l'existence du collège Noa, beaucoup d'établissements sont créés et œuvrent dans la formation des jeunes de Mbalmayo en ce qui concerne l'enseignement général et technique. Arrivé dès 1972, le collège Noa par son fondateur l'abbé Anya Noa va marquer de son empreinte par la qualité de son encadrement du fait de la discipline qui y règne. Cette qualité de l'encadrement est visible au niveau de la réussite aux examens officiels des élèves du collège Noa. Cependant, le collège Noa va connaître des troubles internes qui vont fragiliser non seulement la qualité de la formation, mais aussi la belle ambiance qui anime l'établissement garant du succès qu'a connu le collège à l'ère de l'abbé Noa. Afin de rétablir la stabilité au sein de ce collège, le fondateur passe le témoin à son neveu en la personne d'Anya Yves-Marie Lucien qui va avec beaucoup d'innovation au niveau de la gestion administrative et financière remettre sur les rails le collège Noa. Certes les effectifs pléthoriques qu'a connus le collège Noa, s'est perdu, mais une certaine réussite retrouvée des élèves du collège Noa aux différents examens est observée pendant l'ère Yves-Marie. En route vers une certaine stabilité, le collège Noa replonge dans la crise en 2007 lorsque le fondateur Anya Noa meurt. Au lendemain de son inhumation, les frères du défunt vont contredire les vœux de leur frère en chassant du poste de principal du collège Noa le nommé Anya Yves-Marie Lucien. Les disputes familiales qui vont conduire à la fermeture du collège va pousser l'Etat à travers les autorités administratives et la branche représentante de l'enseignement secondaire la délégation départementale de l'enseignement secondaire du Nyong-et-So'o (DDES NS), et

les factions de la famille en opposition organisent des réunions afin d'aplanir la situation et permettre au collège Noa de recommencer à former la jeunesse de Mbalmayo. Malheureusement, la famille ne réussit pas à s'entendre sur la personne qui va gérer le collège Noa. L'Etat dans ce cas, garant de l'éducation de la population en ce sens qu'il doit mettre à la disposition de la population des établissements proches de leur lieu de résidence, que cet établissement soit public ou privé avec un enseignement de qualité garantie. Alors face à cette incapacité de la part de la famille de s'entendre, l'Etat va mettre en application les textes en tenant compte de la situation qui prévaut. La décision finale est la mise sous administration provisoire de l'Etat du collège Noa. Désormais, le Minésec va affecter des personnels enseignants fonctionnaires pour s'occuper de la gestion administrative et financière du collège. Cette administration provisoire perdure tant que la famille ne s'est pas encore entendue sur une équipe pouvant diriger le collège. Parlant de la période administrative provisoire, le collège va connaître un autre type d'administration avec par exemple la fin de l'internat, mais aussi un établissement géré par les fonctionnaires et non plus par le (s) fondateur (s). Mais l'ère de l'administration provisoire n'est pas reluisante, car l'administration va connaître beaucoup de problèmes d'effectif et des problèmes financiers. Ce qui fait que les deux premières équipes dirigeantes de l'administration provisoire ne vont pas pouvoir redresser le collège d'où la perte des effectifs de façon drastique des élèves et enseignants, engendrant de mauvais résultats au niveau des examens officiels. Jusqu'à ce jour, l'administration provisoire continue d'exister, mais le collège Noa toujours entre les mains de l'administration provisoire ne parvient pas à sortir de ses cendres. Ce qui peut susciter une étude ultérieure consistant à voir quel peut être le statut juridique qu'on peut accorder au collège Noa afin qu'il retrouve sa renommée de l'ère de l'abbé Anya Noa.

SOURCES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

I- Les sources primaires.

1) Documents d'archives de la délégation départementale du Nyong-et-So'o.

CA/075/05 ; Compte-rendu de la réunion du 09 septembre 2005 ; le 12 septembre 2005.

CA/531/04 ; Rapport de rentrée scolaire 2004-2005 : enseignement technique, le 28 octobre 2004.

CA n° 010/05 ; Rapport de fin d'année 2004-2005 ; le 25 août 2005.

CA/126/05 ; Rapport de rentrée scolaire 2005-2006 ; 20 octobre 2005

CA/717/06 ; Rapport de fin d'année scolaire 2005-2006 ; le 08 août 2006.

CA/295/07 ; Rapport de fin d'année scolaire 2006-2007 ; le 20 août 2007.

CA/477/07 ; Rapport de rentrée pour l'année scolaire 2007-2008 ; le 18 octobre 2007.

CA/128/10 ; Rapport de l'assemblée générale extraordinaire de jeudi 18/02/2010 ; 2 mars 2010.

CA/105/10 ; Rapport du conseil d'établissement du mercredi 17 février 2010 ; 23 février 2010.

CA/471/04 ; Règlement intérieur, année scolaire 2009-2010 ; le 12 octobre 2009.

CA/292/05 ; Structure de l'établissement, année scolaire 2005-2006 ; le 14 décembre 2005.

Fiche de statistiques des inscriptions par établissement session 2010 ; DDES du Nyong et So'o – Mbalmayo. Examen : baccalauréat. Etablissement : collège Noa; le 17 mars 2010.

Fiche de statistique des inscriptions par établissement session 2010 ; DDES du Nyong et So'o - Mbalmayo ; examen : probatoire ; Etablissement : collège Noa; le 17 mars 2010.

Fiche de statistique des inscriptions par établissement session 2010 ; DDES du Nyong et So'o - Mbalmayo ; examen : probatoire F; Etablissement : collège Noa; le 17 mars 2010.

Fiche de statistique des inscriptions par établissement session 2010 ; DDES du Nyong et So'o - Mbalmayo ; examen : probatoire de BT; Etablissement : collège Noa; le 17 mars 2010.

Fiche de statistique des inscriptions par établissement session 2010 ; DDES du Nyong et So'o – Mbalmayo. Examen : probatoire. Etablissement : collège Noa; le 17 mars 2010.

015/03 ; Rapport de rentrée scolaire 2003-2004 ; le 15 novembre 2003.

Rapport de fin d'année scolaire 2002-2003, le 02 août 2003.

S/N° 359 ; Rapport assemblée générale du second trimestre ; année scolaire 2003-2004 ; le 13/04/2004.

Statistique des inscriptions au BEPC session 2010 ; DDES du Nyong et So'o - Mbalmayo ; Etablissement : collège Noa ; le 17 mars 2010.

Statistique des inscriptions au CAP session 2010 ; DDES du Nyong et So'o - Mbalmayo ; Etablissement : collège Noa; le 17 mars 2010.

2) DOCUMENTS D'ARCHIVES DU COLLEGE NOA.

Etat de salaire des enseignements permanents, année scolaire 2010-2011.

Etat de salaire des membres de l'administration provisoire, année scolaire 2010-2011.

Etat de vacances : mois de septembre 2008, année scolaire 2008-2009.

Inventaire du matériel technique pour le fonctionnement de l'enseignement technique, pour l'année scolaire 2004-2005.

Lettre N° 864/013/L/MINESEC/DRES-CE/DDES-NS/MBYO ; du délégué départemental pour le Nyong-et-So'o – Mbalmayo à Monsieur le préfet du Nyong ET SO'O ; au sujet d'un contentieux opposant un membre de la famille Noa à la nouvelle équipe installée par l'Etat ; le 31 janvier 2013.

3) DOCUMENTS D'ARCHIVES PRIVEES DE LUCIEN MARIE-YVES NOA.

Un document retraçant tout le parcours scolaire et professionnel de l'abbé Lucien Anya Noa.

Une fiche de renseignement présentant de façon générale l'année scolaire 2003-2004

Une fiche retraçant la vie et les œuvres de l'abbé Lucien Anya Noa.

4) LES JOURNAUX.

Djassi Cyriaque Nyatchou, Qu'est-ce que l'école ? Magazine Ecovox, N°35, janvier-juin 2006.

Les valeurs que revendique l'enseignement catholique, journal la croix, publié le 13 juin 2013.

5) MEMOIRES.

Akamba Floor Claire ; ‘’ Monographie du collège saint cœur de marie de Mbalmayo : 1958-2013’’ ; mémoire présenté en vue de l’obtention du DIPES II 2014-2015, PP 30.

Mballa Didier Louis Georges ; ‘’L’église catholique et le développement des œuvres scolaires et sanitaires dans les centres urbains du Cameroun post colonial : le cas de Mbalmayo de 1961 à nos jours’’ , mémoire soutenu en vue de l’obtention du diplôme de DIPES II P 32.

6) SOURCES ORALES.

Noms.	Age.	Fonction.	Lieu et date.
Anya Yves marie-Lucien	52 ans	Principal du collège Noa de 2000-2008.	Mbalmayo le 19 mars 2015.
Bengono Dieudonné	53 ans	Ancien élève de Noa de 1980 à 1985. Principal du collège Noa de 1988-1993.	Mbalmayo le 1 ^{er} juin 2015.
Eloundou Albert	47 ans	Préfet des études chargé de l’enseignement général depuis 2011.	Mbalmayo le 10 Mai 2015

Noa manga Raymond	81 ans	Maître auxiliaire de justice (frère ainé de Lucien Any Noa).	Mbalmayo le 24 mars 2015.
Ongba Ahanda Eutash	50 ans	Chef de service de la carte scolaire et de l'orientation scolaire à la DDES NE	Mbalmayo le 05 avril 2016.

II- SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.

André Mvesso, l'école malgré tout : les conditions d'une contribution de l'école à l'essor africain, Yaoundé, PUY, 1998, 96p.

Engelbert Atangana, cent ans d'éducation scolaire au Cameroun : réflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours), Paris, Harmattan, 1996, 445p.

R.Djamé ; P.Esquieu ; Marie M ; Onana et B. Mvogo ; les écoles privées au Cameroun ; Paris, UNESCO, 2000, 97p.



ANNEXES

Annexe 1 : Lois n° 004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun

Annexe 2 : décision N° 549/ MINESEC/CAB du 15 Octobre 2010 portant prorogation de la validité de la décision n° 566/09/MINESEC du 21 septembre 2009 mettant sous administration provisoire le Collège Privé Laïc Noa

Annexe 3 : Décision n° 380/11/MINESEC/CAB du 19 octobre 2011 portant nomination des responsables de l'administration provisoire du Collège Privé Laïc Noa de Mblamayo

Loi n° 004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**CHAPITRE III
DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1^{er} : La présente loi fixe les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun, en application de la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun.

Article 2 :

(1) L'Enseignement Privé est un service social d'utilité publique assuré par des partenaires privés, a travers des activités scolaires ou de formations menées au sein des établissements scolaires ou des établissements de formation selon le cas, avec le concours de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées.

(2) L'Enseignement Privé est assuré par les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire général, secondaire technique, professionnel et normal.

Article 3 :

(1) Les établissements scolaires ou de formation privée poursuivent les mêmes objectifs que ceux assignés aux établissements scolaires ou de formation publics, à savoir la formation civique, physique, morale, intellectuelle, professionnelle et technique des jeunes Camerounais. A ce titre, ils appliquent les programmes officiels ou autonomes dûment agréés et préparent aux diplômes correspondants.

(2) La collation des diplômes relève de la compétence exclusive de l'Etat.

(3) Pour les établissements scolaires ou de formation privés dont les enseignements sont sanctionnés par des diplômes officiels, l'Etat veille à la qualité de l'enseignement et au respect des normes pédagogiques.

Article 4 : Toute personne physique ou morale de nationalité camerounaise ou étrangère peut exercer des activités scolaires ou de formation privées, dans les conditions précisées par voie réglementaire.

**CHAPITRE II
DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES OU DE FORMATION PRIVES**

Article 5 :

(1) Sous réserve du respect de la carte scolaire, de la réglementation en matière d'hygiène physique et morale, d'urbanisme et d'habitat, ainsi que des normes spécifiques au système éducatif, la création, l'ouverture et l'extension d'un établissement scolaire ou de formation privé sont libres.

(2) Toutefois, le Ministre chargé de l'Education nationale ou le Ministre chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, selon le cas, dispose d'un délai de soixante (60) jours pour opposer son refus éventuel à la création ou à l'ouverture de l'établissement scolaire ou de formation privé. Ce délai court à compter de la date de transmission de la déclaration y afférente au Ministre concerné, par l'autorité compétente.

(3) Les modalités d'application des alinéas 1 et 2 du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Article 6 :

- (1) Les établissements scolaires ou de formation privés peuvent être libres ou sous contrat.
- (2) Dans l'un et l'autre cas, l'Etat veille à l'application des programmes officiels et au bon fonctionnement des activités scolaires ou de formation privées.

Article 7 :

- (1) Est considéré comme établissement scolaire ou de formation privé libre, tout établissement scolaire ou de formation privé non assujéti au respect des taux de frais de scolarité fixés par l'Etat, mais dispensant des programmes officiels ou autonomes, dûment agréés.
- (2) L'Etat se prononce sur la demande d'agrément des programmes autonomes susmentionnés, dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- (3) Les programmes autonomes peuvent faire l'objet d'une certification interne sous forme d'attestation à l'établissement scolaire ou de formation privée libre.

Article 8 :

- (1) Est considéré comme établissement scolaire sous contrat, tout établissement scolaire ou de formation privé libre qui, sur la demande de son fondateur, est agréé par l'Etat sur la base des conditions préalablement définies d'accord parties.
- (2) L'accession à la catégorie d'établissement sous contrat obéit aux critères de qualité, de viabilité, d'efficacité et de conformité aux programmes officiels, ainsi qu'aux critères d'implantation dans les zones d'éducation prioritaires.
- (3) L'établissement scolaire ou de formation privée sous contrat est assujéti au respect des programmes officiels et des taux de frais de scolarité fixés par l'Etat, ainsi qu'aux exigences de qualité convenues dans le contrat.
- (4) L'Etat s'engage quant à lui à honorer toutes ses obligations contractuelles.
- (5) Les modalités d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Article 9 : Dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et de la liberté de conscience, les établissements scolaires ou de formation privée peuvent dispenser, par dérogation, un enseignement religieux propre à leur confession.

CHAPITRE III DES FONDATEURS, DE LEURS ORGANISATIONS ET DU PARTENARIAT AVEC L'ETAT

Article 10 :

- (1) Est fondateur au sens de la présente loi, toute personne morale ou physique jouissant de ses droits civiques, qui crée et fait fonctionner un établissement scolaire ou de formation privé déclaré conformément aux lois et règlements en vigueur.
- (2) Le fondateur d'un établissement scolaire ou de formation privé en assume la responsabilité civile, administrative, financière et pédagogique.
- (3) Il est tenu en conséquence de veiller à son bon fonctionnement.

Article 11 :

- (1) Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère peuvent, dans le cadre des accords culturels bilatéraux ou des conventions spéciales, et sous réserve de réciprocité, créer

au Cameroun des établissements scolaires ou de formation privés appliquant les programmes de leurs pays respectifs.

(2) Les modalités d'application de l'alinéa 1^{er} ci-dessus sont précisées en tant que de besoin par des textes particuliers.

Article 12 :

(1) Les fondateurs sont regroupés au sein de quatre (4) organisations dotées chacune de la personnalité juridique et placées sous le contrôle du Ministre chargé de l'Education nationale ou du Ministre chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle suivant le cas. Ces organisations sont :

- l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés catholiques ;
- l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés protestants ;
- l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés islamiques ;
- l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés laïcs.

(2) D'autres organisations de fondateurs peuvent être créées en tant que de besoin.

Article 13 :

(1) Chaque organisation s'administre de façon autonome, dans le respect des lois et règlements de la République. Elle est l'interlocuteur exclusif des autorités de tutelle.

(2) Chaque fondateur adhère obligatoirement à l'une des organisations.

(3) Les modalités d'application du présent article sont définies par voie réglementaire.

Article 14 :

(1) Il est créé une structure de concertation et de promotion du partenariat entre l'Etat et l'Enseignement Privé dénommée Conseil National de l'Enseignement Privé.

(2) L'organisation et le fonctionnement du Conseil National de l'Enseignement Privé sont déterminés par voie réglementaire.

CHAPITRE IV DU PERSONNEL ET DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS

Article 15 :

(1) Les responsables administratifs et pédagogiques des établissements scolaires ou de formation privés sont des professionnels de l'éducation.

(2) Ils sont responsables de la qualité des enseignements dispensés.

(3) Ils doivent être permanents et agréés par l'Etat.

Article 16 :

(1) Le personnel enseignant des établissements scolaires ou de formation privés est recruté parmi les titulaires de diplômes professionnels ou académiques requis.

(2) Il doit, selon le cas, être autorisé par l'Etat.

(3) Il peut être permanent ou vacataire.

(4) Sous peine de l'une des sanctions prévues à l'article 24 ci-dessous, un établissement scolaire ou de formation privé ne peut, en aucun cas, fonctionner avec un quota de personnel enseignant vacataire supérieur à 40 % de l'effectif global des enseignants.

Article 17 :

(1) L'enseignant d'un établissement scolaire ou de formation privé est responsable de la qualité de son enseignement.

(2) Il a droit à la formation continue, à un salaire régulier, ainsi qu'à une couverture sociale telle que prévue par la réglementation en vigueur.

(3) Il a le devoir d'enseigner et d'évaluer objectivement les apprenants.

Article 18 : Les attributions et les conditions d'agrément des personnels de direction, ainsi que les modalités d'octroi des autorisations d'enseigner des personnels des établissements scolaires ou de formation privés sont fixées par voie réglementaire.

Article 19 :

(1) A l'exception de ceux mis à leur disposition par l'Etat, les personnels des établissements scolaires ou de formation privés sont régis, pendant toute la durée de leur emploi, par les dispositions du Code du Travail.

(2) Tous les personnels enseignants ou non enseignants des établissements scolaires ou de formation privés sont tenus au respect des statuts et règlements propres à l'Organisation dont ils relèvent, au respect des lois et règlements, des bonnes mœurs et de l'éthique professionnelle.

**CHAPITRE V
DES RESSOURCES**

Article 20 : Les ressources d'un établissement scolaire ou de formation privé proviennent :

- de la contribution propre du fondateur ;
- des frais de scolarité ou de pension ;
- des aides éventuelles des associations des parents d'élèves ;
- des produits des activités diverses de l'établissement ou de l'organisation ;
- des dons, legs et emprunts obtenus conformément à la législation en vigueur ;
- des appuis éventuels de l'Etat ;
- des contributions des collectivités territoriales décentralisées.

Article 21 :

(1) Les taux de frais de scolarité des établissements libres sont fixés par le fondateur.

(2) Les taux de frais de scolarité des établissements scolaires ou de formation privés sous contrat sont fixés par l'Etat, après concertation avec les Organisations de l'Enseignement Privé.

Article 22 :

(1) En fonction de ses capacités, l'Etat accorde aux établissements scolaires ou de formation privés sous contrat, un appui pouvant consister en :

- une subvention financière ;
- une affectation d'enseignants ;
- une dotation en équipements pédagogiques et en matériels didactiques.

(2) Les critères et modalités d'attribution de l'appui visé à l'alinéa (1) ci-dessus sont fixés par voie réglementaire.

Article 23 : Les appuis accordés par l'Etat aux Organisations et aux établissements scolaires ou de formation privés et les ressources visées à l'article 20 ci-dessus, à l'exception de la contribution propre du fondateur ainsi que les frais de scolarité ou de pension sont des fonds et des biens publics.

CHAPITRE VI DES INFRACTIONS, DES MESURES ET DES SANCTIONS

Article 24 :

(1) En cas de carence, de troubles graves à l'ordre public ou d'inobservation des dispositions de la présente loi dûment constatés par les autorités compétentes, les responsables des établissements scolaires ou de formation privés concernés peuvent être suspendus de leurs fonctions ou déchus de leurs droits.

(2) En outre, l'établissement concerné peut :

- être placé sous administration provisoire de l'Etat pendant une durée déterminée ;
- être mis sous séquestre judiciaire ;
- faire l'objet d'une mesure de prise de possession par l'Etat ;
- faire l'objet de fermeture.

(3) Les modalités d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Article 25 : L'administration provisoire et le séquestre judiciaire prévus à l'article 24 ci-dessus peuvent être pris dans les mêmes conditions à l'encontre des organisations définies à l'article 12 de la présente loi.

Article 26 :

(1) Est puni d'une peine d'emprisonnement de un (1) an à cinq (5) ans et d'une amende de 1.000.000 à 5.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout contrevenant aux dispositions de l'article 9 ci-dessus.

(2) En cas de condamnation à une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à six (6) mois, le tribunal peut prononcer l'interdiction de l'exercice de toute fonction dans un établissement scolaire ou de formation privé ou dans une organisation des fondateurs des établissements scolaires ou de formation privés pendant une durée de un (1) à cinq (5) ans.

(3) En cas de condamnation d'un fondateur à une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à six (6) mois, l'Etat peut faire application des mesures prévues à l'article 24 de la présente loi.

Article 27 : Est puni des peines prévues à l'article 321 alinéa (c) du Code Pénal, celui qui, sans avoir déclaré l'existence de son établissement, perçoit à ce titre les frais de scolarité, les dons et legs ou les aides des parents d'élèves.

CHAPITRE VII DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 28 :

(1) En cas de décès d'un fondateur, l'Etat peut, à titre transitoire, placer son établissement sous administration provisoire ou sous séquestre judiciaire.

(2) Ces mesures sont levées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 29 : Les établissements scolaires ou de formation privés ainsi que les Organisations d'enseignement privés existant à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, disposent d'un délai d'un (1) an pour s'y conformer.

Article 30 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de la loi n° 87/022 du 17 décembre 1987 fixant les règles relatives aux activités des établissements scolaires et de formation privés au Cameroun.

Article 31 : La présente loi sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 22 juillet 2004
Le Président de la République,
(é) Paul Biya

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Patrieland

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

CABINET

CABINET

DECISION N° 151A/09/MINESEC/CAB du 15 JUIN 2010

portant prorogation de la validité de la décision n° 566/09/MINESEC du 21 septembre 2009 mettant sous administration provisoire le Collège Privé

Laïc Noa

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun ;
- Vu le décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2004/322 du 08 décembre 2004 modifié par les décrets n°2007/269 du 07 septembre 2007 et n°2009/223 du 30 juin 2009 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun ;
- Vu le décret n°2005/139 du 25 avril 2005 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le rapport du Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et So'o sur le déroulement de l'année scolaire 2009/2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est à compter de la date de signature de la présente décision, prorogée pour une durée de deux (2) ans, la décision n°566/09/MINESEC du 21 septembre 2009 mettant sous administration provisoire le collège privé laïc « NOA » de Mbalmayo.

Article 2 : La prorogation de l'administration provisoire visée à l'article 1^{er} ci-dessus est chargée d'assurer le bon fonctionnement pédagogique, administratif et financier dudit établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011/2012. Elle est organisée et composée ainsi qu'il suit :

PRINCIPAL : Monsieur **MESSI MANGA** André, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Nyong et So'o.

PREFET DES ETUDES CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL :
Monsieur **MA'A NGUELLE** Charles, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Surveillant Général au lycée de Mbalmayo-Oyack.

PREFET DES ETUDES CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : Monsieur **KANGABINAM** Michel, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique, précédemment en service au lycée Technique de Mbalmayo.

SURVEILLANT GENERAL : Monsieur NGUE NGUE, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique, précédemment en service au Lycée Technique de Mbalmayo.

ECONOME : Monsieur OSSOMBA ATOUGOU Christophe, instituteur d'Enseignement Général, précédemment en service au Lycée Bilingue de Mbalmayo.

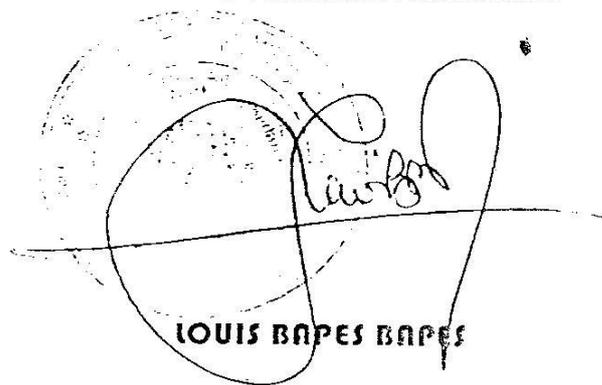
Article 3 : En cas de persistance des troubles de fonctionnement, l'établissement sera placé sous administration séquestre à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Article 4 : Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Centre, le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et So'o et le Secrétaire à l'Education de l'Enseignement Privé Laïc du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- GOUV/CE
- DRES/CE
- DDES NYONG ET SO'O
- SENAT/LAÏC
- SEDOC LAÏC/CE
- INTERESSES/CHRONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



LOUIS BAPES BAPES

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
LISTE DES PHOTOS.....	vi
RESUME	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE LA CARTE SCOLAIRE DE MBALMAYO AVANT 1972.....	8
I- ETABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES.	8
1- LES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES.	9
2- LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.	11
II- LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES.....	13
1- LES DEUX PREMIERES STRUCTURES PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A MBALMAYO.	13
2) UN ETABLISSEMENT GENERAL EN GESTATION.	16
CHAPITRE II LE COLLEGE NOA DE 1972 A 2008.....	21
I- FONCTIONNEMENT DU COLLEGE NOA SOUS L'ABBE ANYA NOA.	21
1) PRESENTATION DU FONDATEUR ET L'ACCES AU COLLEGE.	22
2) LES DISPOSITIFS ADMINISTRATIFS DU COLLEGE.	27

3) LES PERFORMANCES DES ELEVES DU COLLEGE.....	29
II- FONCTIONNEMENT DU COLLEGE SOUS ANYA YVES-MARIE LUCIEN.	31
1) UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	32
2) L'ACCES AU COLLEGE ET LES DISCIPLINES ENSEIGNEES.	35
III- ACTIVITES PERI SCOLAIRE.	42
1) LES CLUBS.	42
2) ACTIVITES SPORTIVES.	43
CHAPITRE III : LE COLLEGE NOA SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'ETAT : 2009-2012	44
I- L'AVENEMENT DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'ETAT.	44
1) LE CONFLIT FRATERNEL DE 2008 A 2009.....	44
2) LES PROCEDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES.	46
II- LES EQUIPES ETATIQUES CHARGEES D'ASSUMER L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU COLLEGE.	48
1) LA PREMIERE EQUIPE DIRIGEANTE.....	48
2) LA DEUXIEME EQUIPE DIRIGEANTE.	56
III- LES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRES.	59
1) LES CLUBS.	60
2) LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SPORTIVES.....	60
CHAPITRE IV : UNE TENTATIVE D'EVALUATION BILAN DES 40 ANS DU COLLEGE NOA DE MBALMAYO.	61
I- LA VIE AU SEIN DU COLLEGE.....	61
1) L'EVOLUTION ADMINISTRATIVE.	61

2) L'ATMOSPHERE DE TRAVAIL.....	62
II- LE VOLET DIDACTIQUE ET LES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRE.	67
1) LE MATERIEL DIDACTIQUE.	68
2) LA FREQUENCE DES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRE....	73
CONCLUSION GENERALE	75
SOURCES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	77
ANNEXES	82
TABLE DES MATIERES	93